



République du Niger



**Système des Nations
Unies au Niger**

Plan Cadre des Nations Unies d'assistance au Développement (UNDAF) 2019-2021

Sommaire

Sommaire	2
Lettre d'engagement du Gouvernement du Niger à soutenir l'UNDAF (RCO)	4
Avant-propos du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Niger (RCO)	5
Page de signature des chefs d'agences (obtenir du BCR les noms, prénoms et titres exacts des représentants des agences participantes à l'UNDAF et les logos)	6
Sigles et abréviations	7
Résumé exécutif	9
I – INTRODUCTION	11
1.1. Les Nations Unies au Niger	11
1.2. Processus de préparation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)	12
II. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS	13
2.1. Démographie et capital humain	15
2.2. Economie	16
2.3. Gouvernance	17
2.4. Contexte sécuritaire, humanitaire et migratoire	17
2.4.1. Sécurité.....	17
2.4.2. Situation humanitaire	19
2.4.3. Migration.....	20
2.5. Disparités, inégalités et groupes marginalisés	20
2.6. Environnement et changement climatique	24
2.7. Leçons tirées de la mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018	25
III. VISION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU NIGER	27
3.1. Vision	27
3.3. Liens avec le document-cadre national d'élaboration de la Vision 2030 au Niger	28
3.4. L'application d'une série de traités internationaux et relatifs aux droits humains ratifiés par le Niger	28
3.5. Comment le nouvel UNDAF de 3 ans s'inscrit dans la Vision à long terme ?	28
3.6. Hypothèses de travail du Système des Nations Unies au Niger	29
3.7. Le rôle des Nations Unies au Niger	29
3.8. Résumé du processus consultatif mené en vue de l'élaboration de la Vision 2030 des Nations Unies	29
IV. REPONSE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AUX PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DU NIGER	30

V- PARTENARIAT	31
VI - LES RESULTATS DE L'UNDAF 2019-2021	34
6.1. Théorie du changement.....	34
6.2. Résultats stratégiques.....	35
VII – HYPOTHESES ET RISQUES	39
VIII – RESSOURCES ET STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES.....	40
8.1. Financement de l'UNDAF 2019-2021	40
8.2. Mobilisation des ressources	42
IX – GESTION DE PROGRAMME ET DISTRIBUTION DES RESPONSABILITES.....	42
X – SUIVI, EVALUATION ET COMMUNICATION.....	48
XI. – ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT	51

Lettre d'engagement du Gouvernement du Niger à soutenir l'UNDAF (RCO)

Avant-propos du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Niger (RCO)

Page de signature des chefs d'agences (obtenir du BCR les noms, prénoms et titres exacts des représentants des agences participantes à l'UNDAF et les logos)

Texte à inclure sur cette page :

En signant ci-dessous, les membres de l'Equipe de pays des Nations Unies au Niger soulignent leur engagement commun à la réalisation des Objectifs de l'UNDAF 2019-2021 :

Sigles et abréviations

AGR	Activités Génératrices de Revenus
AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
ANFICT	Agence Nationale de financement des collectivités territoriales
APD	Aide publique au développement
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARV	Anti-Retro-Viral
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CCA	Common Country Assessment
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIPD	Conférence Internationale Population et Développement
CONFEMEN (PASEC)	Conférence des ministres de l'éducation nationale/ Programme d'appui au système éducatif
CPAP	Plans d'Action de Programmes de Pays
CPD	Documents de Programmes de Pays
CPIA	Country Policy and Institutional Assessment
CTIA	Comité Technique Inter-Agences
DaO	Delivering As One
DGPP	Déclaration du Gouvernement en matière de Politique de Population
DPP	Déclaration de la Politique de Population
EDS/MICS	Enquête Démographique et de Santé/ Enquête à Indicateurs Multiples
ENISED	Etude Nationale d'évaluation d'indicateurs Socio-Economiques et Démographiques
FACE	Formulaire d'Autorisation de financement et de Confirmation des Dépenses
FAO	Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FMI	Fonds Monétaire International
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
HACT	Approche Harmonisée de Remise d'Espèces aux Partenaires d'Exécution
HCME	Haut-Commissariat à la Modernisation de l'Etat
I3N	Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
LOLF	Loi des Finances
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Sante
ONG	Organisations non Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDES	Plan de Développement Economique et Sociale

PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PIB	Produit Intérieur Brut
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SNU	Système des Nations Unies
SNU	Système des Nations Unies
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies d'assistance au Développement
UNDG	Groupe de développement des Nations Unies
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'enfance
USD	Dollar Américain

Résumé exécutif

1. L'UNDAF 2019-2021 a été élaboré d'une manière participative sur la base des priorités nationales de développement indiquées dans le PDES 2019-2021, des avantages comparatifs du système des Nations unies et des leçons tirées de l'évaluation de l'UNDAF 2014-2018. Il constitue une réponse conjointe du système des Nations unies et des partenaires concernés aux problématiques de l'inégalité, l'iniquité et la vulnérabilité. Les priorités et les résultats sont fondés sur les principes du système des Nations Unies, ainsi que sur les valeurs universelles des droits de l'homme, d'égalité de genre et d'équité.
2. L'UNDAF a intégré les principes de durabilité, d'inclusion et de résilience tels qu'énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les Objectifs de Développement Durable, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, les plus conformes aux priorités nationales. Il comporte trois (3) domaines (Résilience, Gouvernance-Paix-Sécurité, Développement Social et Dividende Démographique) déclinés en cinq (5) résultats dont la réalisation suppose la mobilisation et l'orientation de ressources financières vers les domaines et les régions prioritaires, en s'assurant que les compétences nécessaires à leur réalisation sont disponibles d'une manière efficace et durable.
3. **Dans le domaine de la Résilience, le premier résultat** consiste à assurer que *“les populations rurales ciblées accèdent à des chaînes de valeur innovantes et créatrices d'emplois décents, participent aux mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et des catastrophes et à une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptée aux effets du changement climatique”*
4. Pour ce faire, les capacités des populations et des institutions seront renforcées en matière de gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptées au changement. Les populations auront les capacités de développer des chaînes de valeurs créatrices d'emplois décents dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique. Elles pourront ainsi mieux prévenir et gérer les crises alimentaires, nutritionnelles et les catastrophes naturelles, pour une résilience renforcée face aux chocs structurels et conjoncturels.
5. **Dans le domaine de la Gouvernance, Paix et Sécurité, le second résultat** permettra que *“la gestion du développement et des données statistiques à tous les niveaux, la sécurité transfrontalière et communautaire ainsi que le système judiciaire soient améliorés et garantissent les droits humains, avec des institutions aptes à conduire des processus démocratiques et des collectivités territoriales capables de satisfaire les besoins spécifiques des couches les plus vulnérables.*
6. Ce résultat sera obtenu à travers le renforcement des capacités des institutions et organes aux niveaux national, régional/local pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDES et des ODD, y compris la collecte, la gestion et l'utilisation de données statistiques fiables et désagrégées. Les communautés ciblées et les institutions chargées de la sécurité transfrontalière et intérieure seront appuyées pour prévenir et atténuer les menaces, favoriser la cohésion sociale et consolider la paix et la stabilité. Les institutions judiciaires et de promotion des droits humains seront renforcées pour assurer l'accès des plus vulnérables à une justice efficace et respectueuse des conventions et traités internationaux. Les institutions chargées des élections auront les capacités de gérer les processus électoraux de manière démocratique, inclusive, transparente et crédible. Les collectivités territoriales ciblées pourront fournir des services publics de base répondant aux besoins spécifiques des populations, en particulier les couches les plus vulnérables.
7. **Le troisième résultat** quant à lui devra assurer que *“les femmes et les jeunes/adolescent(e)s des zones ciblées bénéficient d'opportunités économiques viables, acquies des compétences et aptitudes nécessaires à leur autonomisation et participent aux processus de prise de décision et à la*

promotion des pratiques visant l'élimination des inégalités et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants''

8. Pour ce faire, les femmes et les jeunes les plus vulnérables y compris ceux qui sont déscolarisés et non scolarisés des zones ciblées auront des capacités et aptitudes professionnelles et techniques renforcées pour accéder aux opportunités économiques afin d'assurer leur autonomisation. Les femmes et les jeunes des zones ciblées pourront participer activement aux instances de prise de décisions à tous les niveaux et en particulier au niveau communautaire. Les femmes et les jeunes, ainsi que ceux affectés par les situations d'urgence, humanitaire et dans les familles, auront accès à des services holistiques de qualité pour une meilleure protection contre les violences, en particulier les Violences Basées sur le Genre (VBG) et le mariage des enfants.
9. **Dans le domaine du Développement Social et du Dividende Démographique, le quatrième résultat** devra permettre que *'les populations les plus vulnérables, particulièrement les jeunes filles et garçons, et les enfants dans les zones ciblées, utilisent de façon équitable et continue les services éducatifs et de formation de qualité, formels et non formels, dans un environnement qui les protège des violences, exploitations et abus''*
10. Pour cela, les enfants en âge scolaire (filles et garçons), en particulier les plus vulnérables dans les zones ciblées auront un accès équitable et continu à une éducation formelle et non formelle, inclusive, de qualité, y compris en situation de crise. Les filles des zones ciblées auront accès à des services de protection de qualité contre les abus, les violences et exploitation y compris en milieu scolaire, dans leurs familles et en situation de crise. Les communautés et les familles pourront ainsi adopter un comportement socio-culturel favorable à l'accès et au maintien des enfants à l'école, en particulier les jeunes filles dans les zones ciblées.
11. **Le cinquième résultat** va assurer que *'les populations des zones ciblées, particulièrement les femmes, les enfants et les adolescent(e)s, utilisent équitablement les services de qualité en matière de santé, santé sexuelle et de la reproduction, de VIH/sida et de nutrition, ainsi que les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement''*
12. Ce résultat sera possible parce que les femmes, les jeunes, les adolescent(e)s et les enfants, en particulier les plus vulnérables et ceux affectés par des situations d'urgence auront un accès accru aux services intégrés de qualité en matière de santé maternelle, infantile et reproductive incluant la Planification Familiale, la prévention et la prise en charge des IST/VIH SIDA dans les zones ciblées. Les enfants (filles et garçons), les adolescent(e)s et les femmes, en particulier les plus vulnérables et ceux affectés par des situations d'urgence, pourront accéder à des services promotionnels, préventifs et curatifs, nutritionnels de qualité. Ils auront en outre accès à des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, de manière continue et adopteront des pratiques d'hygiène adéquates.
13. Les zones d'intervention de l'UNDAF 2019-2021 comprendront les sites d'intervention habituelle des agences, les communes de convergence et les zones de crise humanitaire et sécuritaire, en concertation avec les collectivités territoriales et les partenaires concernés.
14. Pour la mise en œuvre de l'UNDAF 2017-2021, les besoins en ressources financières ont été estimés à environ US\$ 1 050 476 126. Une stratégie de mobilisation des ressources sera développée par l'Equipe de Pays et sera suivie d'un compte rendu dans le rapport des Nations unies sur les résultats dans les pays.
15. L'UNDAF sera mis en œuvre à travers un dispositif institutionnel articulé autour des deux (2) niveaux suivants : (i) un dispositif institutionnel de gouvernance mis en œuvre au moyen d'un Comité de Pilotage Conjoint, d'un Comité Technique Conjoint et des cinq Groupes de résultats et (ii) un dispositif de gouvernance interne composé de l'Equipe de Pays (UNCT), appuyé par des Groupes de travail inter-agences.

I – INTRODUCTION

1.1. Les Nations Unies au Niger

16. Dans le cadre de la Réforme des Nations Unies, le Plan-Cadre d'Assistance au Développement (UNDAF) est l'unique et plus important outil de planification devant appuyer la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'UNDAF constitue la réponse commune des Nations Unies aux priorités nationales et permet d'adresser les Objectifs pour le développement durable (ODD).
17. Dans le cadre de ses activités opérationnelles de développement, le système des Nations Unies (SNU) au Niger intervient de façon concertée, cohérente et intégrée sur la base du plan cadre des Nations Unies d'assistance au développement (UNDAF). Ce cadre de partenariat stratégique est aligné sur le plan de développement économique et social 2017-2021 qui est la première déclinaison de la Vision 2035 du gouvernement, développée dans la stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI 2035).
18. Ce nouveau cadre de coopération entre le Niger et les Nations Unies fait suite à plusieurs générations d'UNDAF et reflète la valeur ajoutée du SNU au Niger avec la participation des Agences, Fonds, Programmes et Institutions Spécialisées, résidents et non-résidents dont le PNUD, le PAM, l'UNICEF, l'UNFPA, le HCR, l'OIM, la CEA, l'OMS, l'ONUSIDA, la FAO, l'ONU-Femmes, le BIT, l'AIEA, l'ONUDC, l'ONUDI, l'UNEP, l'UNHABITAT, l'UNCDF, l'UNESCO et l'UNOPS. Les avantages comparatifs du SNU sont définis sur la base des éléments ci-après : le mandat pour agir, la capacité pour intervenir et le meilleur positionnement que les autres pour agir. Les avantages comparatifs reflètent la valeur ajoutée du SNU au Niger et se résument comme suit :
 - Expertise multisectorielle dans les domaines du développement social, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'environnement, de l'énergie et de la gestion durable des terres, ainsi qu'en gouvernance, paix et sécurité,
 - Capacités d'élaboration de politiques, de stratégies et de programmes en matière de développement,
 - Capacités de mise en œuvre des politiques/programmes et surtout de mise à l'échelle au niveau du pays,
 - Crédibilité en matière de plaidoyer et de mobilisation des ressources,
 - Impartialité et confiance de toutes les parties prenantes du développement,
 - Promotion des Droits Humains et respect de la personne humaine,
 - Suivi des traités, conventions en matière des Droits Humains et particulièrement des droits de la femme et de l'enfant,
 - Prévention, gestion des conflits et consolidation de la paix,
 - Prévention et gestion des catastrophes naturelles,
 - Promotion de l'égalité des sexes,
 - Application et suivi des engagements internationaux comme les ODD par exemple,
 - Renforcement des capacités nationales dans tous les secteurs clés.
19. De fait, le SNU intervient au plan national et dans des régions ciblées en vue de promouvoir le développement humain durable et contribuer subséquemment à la réalisation des ODD à l'horizon 2030. Pour ce faire le SNU s'est fondé sur quatre (4) principes fondamentaux en soutien à la réalisation des ODD dont : i) « ne laisser personne pour compte » qui est la promesse centrale de l'Agenda 2030 et représente l'engagement des Nations Unies à répondre aux causes multidimensionnelles de la pauvreté, des inégalités, discriminations et à réduire les groupes vulnérables les plus marginalisés dans la société incluant les non-nationaux ; ii) les droits humains,

l'équité de genre et l'autonomisation des femmes qui ont été pris en compte tant dans l'analyse de situation que dans la planification des interventions ; iii) le développement durable et le renforcement de la résilience qui ont permis de mettre en évidence et de prendre en compte les liens existants entre les dimensions sociales, économiques et environnementales qui sous-tendent le développement ; et iv) la redevabilité qui établit le lien entre les détenteurs d'obligation et les détenteurs de droits et induit le renforcement des capacités des détenteurs d'obligation à fournir les services attendus et celui des détenteurs de droits à réaliser et à jouir de leurs droits.

1.2. Processus de préparation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)

20. La formulation du UNDAF 2019-2021 a été conduite sur la base d'un processus participatif, itératif et inclusif ayant impliqué le gouvernement du Niger, les représentants de la société civile, les partenaires techniques et financiers et le système des Nations Unies sous le leadership de l'Equipe de Pays. Largement guidé par les directives d'UNDG en matière de programmation conjointe, ce processus a été conduit selon plusieurs étapes.
21. Formulation de la feuille de route : Telle que prescrite par les directives, celle-ci a été faite sous le leadership du Ministre du plan et de l'Equipe de Pays (EP) du SNU. La feuille de route a ainsi défini le cadre normatif de formulation de ce document de coopération en mettant en évidence les résultats attendus pour chaque étape ainsi que les besoins en appuis requis. La formulation de la feuille de route a été également le lieu de mise en place du comité de pilotage au niveau stratégique et du comité technique SNU-Gouvernement sanctionné du reste par un arrêté ministériel, et de renforcement des capacités des membres de l'EP. La feuille de route a été validée par UNDOCO, permettant ainsi l'amorce du processus de formulation de l'UNDAF.
22. Bilan commun de pays (BCP/CCA) et Vision 2030 du SNU : Le SNU a entrepris le bilan commun de pays de façon indépendante en complément du diagnostic du gouvernement réalisé dans le cadre de la formulation de la SDCI 2035 et du PDES 2017-2021. Cette 'analyse complémentaire' a été conduite en vue d'identifier les causes profondes des défis au développement national et leurs effets sur la population, en particulier les groupes vulnérables et a été guidée par le principe fédérateur « leave no one behind » ou « ne laisser personne pour compte ». Le CCA s'est également appuyé sur les documents de référence internationaux comme l'Agenda et la Vision 2030, les ODDs, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, les directives de l'UNDG. Des entretiens ont été conduits avec le Comité technique inter-agences (CTIA), le personnel du Ministère du Plan et les autres partenaires techniques et financiers. Des questionnaires ont également été utilisés pour recueillir des informations sur les avantages comparatifs des agences du Système des Nations Unies. Enfin, les leçons tirées de l'évaluation de l'UNDAF 2014-2018 ont été appropriées et analysées afin d'éclairer ce présent cycle de programmation.
23. Planification et priorisation stratégique : Le processus de planification a débuté avec une série de travaux internes au sein du SNU puis élargis au comité technique national SNU-Gouvernement. Ces travaux ont permis d'aboutir à un alignement des résultats stratégiques de l'UNDAF sur les axes, programmes et sous-programmes du PDES 2017-2021. Le résultat de ce travail a servi de base aux discussions et travaux lors de la retraite de priorisation stratégique, appuyée par l'Equipe régionale de l'UNDG basée à Dakar. Cette retraite placée sous la co-présidence du Ministre du plan et du Coordonnateur Résident a permis de définir de façon consensuelle les priorités nationales qui seront adressées par le présent UNDAF avec un focus sur le monde rural, les femmes, les jeunes et les enfants dans la perspective de cibler les plus vulnérables et de « ne laisser personne pour compte ».

Les priorités stratégiques ainsi retenues ont fait l'objet d'une autre série de travaux, dans une démarche qualité, pour l'affinement des effets retenus et la fixation de cibles de résultats réalistes et adaptés à la durée de l'UNDAF. L'Equipe de pays et le CTIA ont par la suite assuré la cohérence d'ensemble de l'UNDAF et la conformité des résultats stratégiques avec les orientations de la retraite. La validation du draft de l'UNDAF a été faite par la partie nationale et le SNU, le contrôle de qualité a été réalisé par le groupe d'assurance qualité (QSA) mandaté par l'Equipe des Directeurs Régionaux des agences parties prenantes du processus.

II. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS

24. Le Niger couvre une superficie de 1.267.000 km² dont les deux tiers sont désertiques ou semi-désertiques. En 2017, la population était estimée à 20.651.0701 dont 50,1% de femmes et 70% de jeunes de moins de 25 ans. Le rythme d'accroissement de la population de 3,9% constitue un véritable défi de développement au regard des ressources et capacités économiques limitées du pays, amoindries par les dépenses liées à la sécurité (15% du budget de 2017). Avec un Produit Intérieur Brut (PIB) nominal par habitant estimé à 447 USD en 2018 (FMI), et ayant cru de 6,8% entre 2012 et 2016, le Niger fait partie de la catégorie des pays à revenus faible (LIC). Le PIB reste dominé par l'agriculture (43,1%) et le secteur informel (65,7%)².
25. Selon les indicateurs contenus dans le rapport de la situation de référence des Objectifs de Développement Durable (ODD), les conditions socio-économiques actuelles sont défavorables à l'atteinte de la plupart des ODD à l'horizon 2030. L'Indicateur de développement humain (IDH), estimé à 0,353 place le Niger au 187^{ème} rang mondial sur 1883. La pauvreté demeure endémique, touchant de façon chronique plus d'un quart de la population (26,8%). Elle est multidimensionnelle (89,8%, avec un taux de sévérité de 73,5%), profondément rurale (pauvreté monétaire estimée à 45,4% dont 52,4% en milieu rural) et féminine avec un taux de chômage quatre fois plus élevé chez les femmes (28%) que chez les hommes (4,4%). Le taux de chômage global est de 17%. Par ailleurs, la probabilité pour le nigérien pauvre de le rester à moyen terme (3-5 ans) est de 60% et celle pour le non pauvre de basculer dans la pauvreté est estimée à 30%⁴. Les inégalités de revenus et de genre restent importantes. L'indice de Gini était estimé 0,345 en 2014 et l'indice d'inégalité de genre à 0,7136 en 2015.
26. En ce qui concerne la gouvernance, le pays a enregistré des progrès dans l'amélioration du climat des affaires selon le rapport Doing Business de 2017 et avancé d'un point dans le classement de l'indice de perception de la corruption en passant de 34% en 2016 à 35% en 2017⁷. Toutefois, malgré ces avancées, des défis importants demeurent en matière de gouvernance. L'indice Mo Ibrahim de 2017 classe le Niger (50,1) en dessous de la moyenne ouest africaine (53,8)⁸ et selon l'analyse diagnostic du PDES 2017-2021, les principaux problèmes liés à la gouvernance sont : (i) la faible capacité de l'administration et des collectivités territoriales à délivrer des services publics de qualité (politisation, corruption, absence de culture de redevabilité); (ii) la faiblesse du système électoral et le faible accès des populations à la justice (1 magistrat pour 50.065 habitants pour une norme de 20.0009) ; (iii) l'insuffisance de données statistiques à tous les niveaux et ; (iv)

¹ INS, Niger en Chiffre, 2016

² INS, Comptes économiques de la Nation, 2017

³ Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2016

⁴ INS, Enquête sur les Conditions de vie des ménages et l'agriculture, 2014

⁵ INS, Enquête sur les Conditions de vie des ménages et l'agriculture, 2014

⁶ Rapport Africain sur le développement humain, 2016

⁷ Rapport Transparency International, 2017

⁸ www.nigerinter.com/2017/11/la-tendance-du-niger-selon-lindice-ibrahim-de-la-gouvernance-en-afrique

⁹ Document de programmation pluriannuel de dépenses (DPPD) de la Justice, 2017

l'insuffisance du suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social du Niger (PDES).

27. Les faiblesses de la gouvernance exacerbent la situation sécuritaire, qui est aussi fortement tributaire de la pauvreté endémique du Niger, de sa position géographique, de la porosité de ses frontières, et de l'absence d'opportunités économiques viables notamment pour les jeunes et les femmes. En sus des menaces classiques (circulation d'armes, trafics de drogues, trafics humains, banditismes et conflits transfrontaliers), le Niger est sous la pression de la violence terroriste et de la montée du radicalisme violent dans les régions de l'Est (Diffa), de l'Ouest (Tillabéry/Tahoua) et du Nord (Agadez) avec pour conséquence une faible cohésion sociale et une multiplication des incidents et attaques terroristes auxquels s'ajoute l'intensification du phénomène migratoire (région d'Agadez)¹⁰.
28. Les défis sus cités sont aussi la conséquence de la pression démographique, des effets néfastes du changement climatique et de la dégradation des terres. En effet, le rythme annuel de déforestation est estimé à 100.000 hectares, essentiellement due aux activités agricoles et à l'exploitation du bois. Moins de 12% du territoire reste potentiellement favorable à l'agriculture et constitue la source principale d'emplois et de revenus pour 80% de la population rurale. Du fait de la surexploitation de plus en plus forte des ressources naturelles (terres, eaux, biodiversité), les populations engagées dans ces activités sont particulièrement vulnérables, entraînant l'accentuation de la pauvreté et l'insécurité alimentaire. L'accès à l'énergie demeure également très limité; la consommation d'énergie (0,14 TEP par personne et par an) est la plus faible au monde (0,5 pour la moyenne africaine et 1,2 pour la moyenne mondiale)¹¹, dont seulement 0,25 d'origine renouvelable. La répartition d'accès à l'énergie est très inégale (5,8% en milieu rural contre 65% en milieu urbain¹²).
29. En outre, le Niger est structurellement secoué par des crises et des catastrophes multiformes (sécheresse, inondations), dont l'accroissement des pertes et dommages fragilise l'économie domestique des ménages, accélère la perte des moyens de subsistance, diminue les capacités de réponse et favorisent le basculement des groupes vulnérables (surtout ruraux) dans une précarité structurelle.
30. Enfin, les défis de gouvernance, de sécurité et de pauvreté sont aggravés par les profondes inégalités de genre au Niger. L'indice des inégalités genre au Niger est plus élevé que la moyenne africaine. Ces inégalités sont surtout en lien avec un accès limité à l'éducation et à la santé reproductive, ainsi qu'à une très faible participation des femmes dans l'économie et dans les mécanismes et instances de prise de décision (16,9% à l'Assemblée Nationale, 19% dans le Gouvernement, 3,8% pour les Préfets, 2,3% pour les municipalités et aucune femme comme Gouverneur de Région)¹³. L'analyse du rôle des femmes nigériennes dans l'économie indique clairement une répartition inégale dans les pouvoirs de décisions et de responsabilités, un accès inéquitable aux opportunités économiques, des difficultés d'accès, de gestion et de contrôle des ressources et la faible valorisation du travail de la femme dans l'économie du ménage¹⁴. Par ailleurs, la proportion des violences faites aux femmes (physiques, sexuelles, psychologiques, économiques ou culturelles) est de 60,1% en 2015¹⁵.
31. Ces facteurs et défis conjugués compromettent sérieusement l'atteinte des ODD en l'absence de mesures appropriées et durables.

¹⁰ Rapport annuel du Service Central de Lutte contre le Terrorisme et la criminalité transnationale organisée, 2017

¹¹ Ministère Energie et du Pétrole, Système d'information énergétique du Niger, 2015

¹² INS, Enquête sur les conditions de vie des ménages, 2016

¹³ Journal Officiel de la République

¹⁴ Journal Officiel de la République

¹⁵ Journal Officiel de la République

Carte administrative du Niger



2.1. Démographie et capital humain

32. Selon les projections nationales, la population nigérienne augmenterait de 60 % entre 2010 et 2024 (INS, rapport définitif de la 2^{ème} enquête nationale sur les conditions de vie de ménages, 2016) pour atteindre 29 millions d'habitants dès 2025, puis 36 millions en 2030, puis encore 41 millions en 2035 et 68 millions en 2050, si des mesures appropriées ne sont pas prises. Cette forte croissance engendre une pression sur les systèmes sociaux et environnementaux.
33. Cette croissance très accélérée est engendrée par une fécondité très élevée (7,6 enfants par femme en moyenne, le plus élevé du monde)¹⁶, elle-même tributaire du fort taux de mariage précoce (76,3 % des filles âgées de 20 à 24 ans se marient avant l'âge de 18 ans et 28 % avant 15 ans), du faible taux de planification familiale (12,2 % de prévalence contraceptive moderne), de la faible scolarisation des filles et surtout de leur faible rétention à l'école (taux brut de scolarisation des filles : 70,2 % en 2016 au primaire, 28,8% au 1^{er} cycle du secondaire, 5,7% au second cycle du secondaire) et des inégalités de genre et autres disparités.
34. Il en résulte une forte population extrêmement jeune (70% de la population nigérienne a moins de 25 ans). En outre, les enfants de moins de 15 ans représentent 51,7 % de la population et les personnes âgées de plus de 65 en représentent 3,1 %. Ces deux catégories de population du fait de

¹⁶ Le rapport provisoire de l'enquête démographique et de santé (EDSN) de 2017 indique un indice synthétique de fécondité de 6 enfants par femme.

leur âge sont dépendantes de leur famille, de la société et de l'Etat ; tandis que la population en âge de travailler ou active ne représente que 45,2 %.

35. Le taux de chômage est également très élevé. Il est de 17,4% en 2014. En outre, le taux de sous-emploi est extrêmement élevé. Il est de 34,62% en moyenne, dont 38,33% pour les femmes et 32,93% pour les hommes. Le sous-emploi concerne principalement les populations rurales (83,6%) en raison du caractère saisonnier de l'activité agricole. Le ratio de dépendance est de 121 inactifs pour 100 actifs en âge de travailler¹⁷. Cette tendance risque d'annihiler toutes les performances de développement économique au Niger, à court et à moyen terme, si des actions significatives et courageuses ne sont pas entreprises. En outre, la structure par âge de la population actuelle du Niger contribue à faire baisser le PIB par habitant de 0,6 %, ce qui est le contraire dans les pays émergents où la qualité de la population (en termes de qualité d'éducation, de formation, d'emplois décents créés, de système de santé performant, de revenus générés par le travail individuel, d'épargne, etc.) apporte une valeur économique significative, ce qui est défini comme le dividende démographique¹⁸.
36. La réalisation du dividende démographique au Niger ira de pair avec les orientations des politiques économiques et des mesures énergiques, en termes de maintien de la jeune fille à l'école, de formation adaptée aux fluctuations économiques du contexte, de création d'emplois décents, d'autonomisation et habilitation (empowerment) économique des femmes et de vulgarisation de la planification familiale à tous les niveaux. Dans le PDES 2017-2021, le dividende démographique est présenté comme l'une des portes d'entrée pour réaliser l'émergence du Niger.

2.2. Economie

37. L'Indicateur de développement humain (IDH), estimé à 0,353, place le Niger au 187^{ème} rang mondial sur 18819. La pauvreté demeure endémique, touchant de façon chronique plus d'un quart de la population (26,8%). Elle est profondément rurale tant dans son aspect multidimensionnel (81,1% dont 89,5% en milieu rural) que monétaire (45,4% dont 52,4% en milieu rural) et féminine avec un taux de chômage quatre fois plus élevé chez les femmes (28%) que chez les hommes (4,4%). Par ailleurs, la probabilité pour le nigérien pauvre de le rester à moyen terme (3-5 ans) est de 60% et celle pour le non pauvre de basculer dans la pauvreté est estimée à 30%²⁰. Les inégalités de revenus et de genre restent importantes. L'indice de Gini passe de 0,299 en 2011 à 0,325 en 2014, traduisant un creusement des inégalités sociales²¹ et l'indice d'inégalité de genre à 0,71322 en 2015, affiche le niveau le plus élevé en Afrique.
38. Le pays a néanmoins enregistré un progrès important en termes d'amélioration de l'environnement des affaires (175^e en 2011, 160^e en 2015). Le dernier rapport du Doing Business 2017 de la Banque Mondiale, classe le Niger à la 150^{ème} place/190), mais souligne les efforts à faire en matière d'accès à l'énergie électrique, de formalités aux frontières, etc. Selon le rapport 2016 de la mesure des politiques et institutions des pays par la Banque Mondiale (Country Policy and Institutional Assessment - CPIA), les questions d'inégalité de genre obtiennent le plus faible score (2,5/5) au Niger et méritent d'être prises en charge efficacement.

¹⁷ Ce ratio est de 50 à 60 % dans les pays émergents ou développés

¹⁸ Au Sénégal où l'indice de fécondité était de 5,3 enfants par femme (2013) (4,9 en 2017), l'option optimiste, selon les projections, le ramènerait à 2,36 enfants par femme et ferait progresser le PIB par habitant de 1065 dollars en 2013 à 12457 dollars en 2053.

¹⁹ Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2016

²⁰ INS, Enquête sur les Conditions de vie des ménages et l'agriculture, 2014

²¹ Il existe cependant une classe moyenne au Niger (24,6%, cible 2021 : 29,05%, PDES 2017-2021)

²² Rapport Africain sur le développement humain, 2016

39. En 2011, le Niger a été jugé pays conforme à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) permettant un meilleur contrôle citoyen et international sur les transactions dans ce domaine²³. Toutefois, en 2017, le Niger a suspendu sa participation à cette initiative. L'indice de perception de la corruption passe de 33 en 2012 à 34 en 2015, ce qui place le Niger à la 99^e place (contre 113 en 2012).
40. En conclusion, les résultats du cadre macroéconomique du Niger sont produits dans un environnement de forte incidence de la pauvreté (45,4%) ; les secteurs d'activités (primaire et secondaire) constituant plus de 50% du PIB ne sont pas performants, du fait d'aléas divers. Les défis sécuritaires grèvent lourdement les performances économiques et constituent un obstacle pour le développement du pays à terme, dans la mesure où des ressources importantes destinées à réduire les inégalités sociales ou à l'investissement productif sont déviées de leur destination initiale²⁴.

2.3. Gouvernance

41. Des défis importants demeurent en matière de gouvernance. L'indice Mo Ibrahim de 2017 classe le Niger (50,1) en dessous de la moyenne ouest africaine (53,8)²⁵ et selon l'analyse diagnostic du PDES 2017-2021, les principaux problèmes liés à la gouvernance sont : (i) la faible capacité de l'administration et des collectivités territoriales à délivrer des services publics de qualité (politisation, corruption, absence de culture de redevabilité) ; (ii) la faiblesse du système électoral et le faible accès des populations à la justice (1 magistrat pour 50.065 habitants pour une norme de 20.00026) ; (iii) l'insuffisance de données statistiques à tous les niveaux et ; (iv) l'insuffisance du suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social du Niger (PDES).

2.4. Contexte sécuritaire, humanitaire et migratoire

2.4.1. Sécurité

42. La situation sécuritaire du Niger est fortement tributaire de sa position géographique, de la porosité de ses frontières, de la pauvreté endémique et de l'absence d'opportunités économiques viables notamment pour les jeunes. En plus des menaces classiques (circulation des armes, trafics de drogues, trafics humains, banditismes transfrontaliers), le Niger est sous la pression de la violence terroriste sur trois front : (i) le front Est où sévit le Groupe Boko Haram (région de Diffa); (ii) le front Ouest où les groupes terroristes affiliés à l'Etat Islamique et ou à Al-Qaïda font des incursions à partir des frontières du Mali et du Burkina Faso (régions de Tillabéry et Tahoua) ; (iii) le front Nord avec l'effondrement de l'Etat Libyen ayant pour conséquence la multiplication des incidents terroristes et attaques à mains armées auxquelles s'ajoute l'intensification du phénomène migratoire (région d'Agadez). Ces énormes défis sécuritaires ont coûté à l'Etat 15% de ses ressources budgétaires en 2017 réduisant d'autant ses capacités d'investissements dans les secteurs productifs et de développement.
43. L'insécurité transfrontalière et au sein des communautés (inter et intra) dans certaines zones constitue un défi majeur depuis une décennie au Niger posant des menaces sérieuses aux efforts de développement socio-économique au Niger. La taille du pays (1 267 000 km²), sa situation géographique dans une région instable (avec sept frontières, notamment avec la Libye, l'Algérie, le Nigéria, le Mali, le Tchad), la porosité de ses frontières et les difficultés en matière d'accès et de communication le rendent vulnérable à toutes sortes de menaces (terrorisme, trafic de drogues,

²³ Le Niger s'est retiré de cette initiative en Novembre 2017.

²⁴ Les dépenses militaires représentaient en 2016 près de 2,2 % du PIB. Il y a de fortes chances que ces dépenses s'accroissent dans les années à venir vu les défis sécuritaires énormes.

²⁵ www.nigerinter.com/2017/11/la-tendance-du-niger-selon-lindice-ibrahim-de-la-gouvernance-en-afrique

²⁶ Document de programmation pluriannuel de dépenses (DPPD) de la Justice, 2017

d'armes et traite d'êtres humains, déplacements internes et externes de la population, mouvements sociaux, tensions intercommunautaires, catastrophes naturelles...).

44. Les principales causes de cette situation sont :

- La *persistance des conflits communautaires* (intra et inter) dues en partie, à la faiblesse (et au non-respect) de la réglementation sur l'accès aux ressources naturelles limitées, ainsi qu'à l'absence et la non fonctionnalité des mécanismes locaux ainsi que la méfiance entre les communautés et les Forces de défense et de sécurité (FDS)
- Les *menaces/conflits sécuritaires internes et aux frontières* provoquant des mouvements massifs de populations victimes avec une pression très forte sur les ressources des ménages d'accueil, sur les ressources naturelles et environnementales ainsi que sur les infrastructures socioéconomiques. Le développement d'un tel contexte d'insécurité devient un nouveau frein pour un progrès social et humain durable dans les zones directement affectées dont les indicateurs socioéconomiques deviennent de plus en plus faibles. En plus de leur enclavement, ces zones font généralement l'objet d'une désertification accélérée et d'une insuffisance notoire d'investissement et d'infrastructures sociales (hydrauliques, éducatives, agro-sylvo-pastorale, sanitaires et routières).
- Des *conditions socio-économiques défavorables aux femmes et aux jeunes*: L'insécurité dans certaines zones, combinée à la faible base infrastructurelle, la faible implication des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décision, mais aussi et surtout aux quasi non-existence d'opportunités de développement économique dans les communautés, et des aptitudes limitées pour les jeunes et les femmes (éducation, formation professionnelle, analphabétisme, employabilité, désœuvrement), a accru le chômage des jeunes et le niveau de pauvreté des populations notamment des femmes. Cette pauvreté marquée des populations et surtout des zones rurales se traduit par un PIB/tête d'habitant de 370 US\$ et un indice de développement humain de 0,348 classant le pays en 2015 au rang de 188^{ème}/188 pays (Rapport sur le développement humain du PNUD en 2015). Cette situation est d'autant plus préoccupante que, dans la zone sahélo-saharienne, les jeunes et les femmes constituent une proie facile à la manipulation et au recrutement dans des activités terroristes, illicites et la migration clandestine.

45. Face à cette situation d'insécurité, le gouvernement du Niger, par le biais du Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Défense, a pris des mesures de sécurisation des populations à travers la mise en place d'institutions en charge de la coordination et des activités de prévention et de gestion des initiatives de consolidation de la paix notamment :

- La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP), créé en 2011 avec pour objectifs de consolider les efforts de paix,
- La Commission nationale pour la collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI),
- Le Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement pour le Sahel (SE-SDS).

46. Il a également mis en place, en 2016, les conseils de sécurité au niveau national, régional et départemental pour permettre de débattre localement des questions sécuritaires et définir les stratégies de réponse les plus appropriées, cela en plus des patrouilles instaurées dans toutes les régions et départements depuis 2012.

47. Des initiatives de lutte contre la violence armée, de déminage, des interventions humanitaires et de prévention et gestion des conflits sont constamment en cours. En matière de sécurité communautaire et de consolidation de la paix, plusieurs interventions ont été menées et sont en cours auprès des communautés touchées et/ou vulnérables et des populations en vue de renforcer la cohésion sociale et améliorer les conditions de vie des populations appuyées par les partenaires au développement et humanitaires. En 2016, la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix a mis en place des comités communaux de paix et de sécurité

48. Malgré ces efforts, la situation sécuritaire reste précaire et fragile dans les zones frontalières du Mali et dans le bassin du Lac Tchad, et autres localités à risque élevé sur le territoire national qui justifie

une implication continue de tous les acteurs et du SNU en particulier, en appui aux priorités et processus nationaux.

49. Dans le cadre de la lutte qui oppose les forces de défense et de sécurité aux groupes terroristes et extrémistes violents, les femmes, les jeunes et les enfants sont particulièrement vulnérables à la violence des uns et à l'indifférence des autres. Cette situation alimente la rancœur et la méfiance des populations envers les autorités détentrices de la force publique et cela contribue à la désagrégation de l'unité communautaire et nationale dans des contextes déjà extrêmement fragiles. D'autant plus que les groupes extrémistes violents et terroristes utilisent et alimentent les ressentiments des populations pour déstabiliser davantage les autorités publiques, soit de manière proactive en développant des discours de propagande très virulents contre l'Etat, soit de manière indirecte en amenant les forces de défense et de sécurité à commettre des violences envers les populations avec lesquelles ces groupes coexistent. Cette propagande a aussi tendance à se baser sur les conflits anciens à caractère ethniques ou régionalistes qui ont été mal gérés dans le passé. Suite à la forte présence des mouvements armés, des attaques intercommunautaires et le faible niveau de contrôle de la sécurité par les forces gouvernementales, il y a eu la tendance à la création de milices d'auto-défense pour certains groupes communautaires ce qui ne fait qu'aggraver les conflits et l'insécurité dans ces régions.

2.4.2. Situation humanitaire

50. La mise en œuvre de la nouvelle politique nationale de l'Action humanitaire devrait contribuer à améliorer le nexus Humanitaire-développement en renforçant les synergies d'actions entre les acteurs humanitaires et de développement, suivant les recommandations du Sommet mondial sur l'action humanitaire (Turquie, Istanbul, 2016)
51. Le Nexus développement humanitaire sera garanti en faisant le lien avec les programmes de développement dans les différentes régions, où des activités d'urgence sont menées; ce, afin de garantir une stratégie de sortie à moyen et long terme de l'action humanitaire. Les discussions et les échanges entre les acteurs de développement, les humanitaires et le gouvernement sont continues.
52. Il a été relevé le manque d'interventions de développement efficaces et coordonnées qui s'attaquent aux causes profondes de la crise humanitaire. En outre, certains programmes de développement ont été interrompus lorsque la crise a commencé, principalement en raison de l'insécurité, de la priorité accordée aux interventions liées à la sécurité et de la pénurie d'acteurs gouvernementaux dans ces domaines.
53. Il est donc essentiel de trouver des moyens d'intensifier les interventions de développement et d'améliorer leur efficacité dans le cadre du renforcement des capacités pour s'attaquer à ces déficits structurels. Les autorités centrales et locales ont la responsabilité première de s'attaquer aux contraintes et faiblesses structurelles sous-jacentes qui contribuent au conflit et créent des niveaux élevés de vulnérabilité. Les partenaires de développement devraient trouver des moyens pour soutenir les institutions nationales et renforcer leurs capacités afin de remédier aux déficits de développement sous-jacents et aux causes profondes des griefs et de l'extrémisme religieux. En outre, les partenaires de développement doivent adopter des approches sensibles aux conflits pour éviter d'aggraver les conflits existants ou de créer les conditions propices à de nouveaux conflits.
54. La capacité opérationnelle des acteurs humanitaires au Niger continue de s'accroître, tout comme se renforce l'expérience obtenue au cours de ces dernières années en raison de la complexité accrue des problématiques humanitaires dans le pays. La présence des organisations humanitaires est davantage concentrée dans la région de Diffa où la proportion de population vulnérable, soit une personne sur deux, est la plus élevée dans le pays (HRP 2018). Le Niger compte 175 organisations

humanitaires, dont 14 entités des Nations Unies, 98 ONG nationales et 63 ONG internationales et sociétés de la Croix-Rouge. Quelque 74 organisations humanitaires (10 agences des Nations Unies, 33 ONG internationales, 27 ONG nationales et 4 membres du Mouvement de la Croix-Rouge) sont présentes dans la plupart du pays.

55. L'existence des mécanismes de réponse permet aux acteurs humanitaires de répondre rapidement aux besoins les plus urgents dès les signes de nouveaux développements de crises.

2.4.3. Migration

56. Pays de transit sur les routes migratoires d'Afrique subsaharienne vers l'Union européenne (UE), le Niger, a observé plus de 65,031 migrants sortants et 63,885 migrants entrants entre mai 2017 et avril 2018 dans la région d'Agadez²⁷. Les migrants au Niger sont extrêmement vulnérables, et subissent différents types d'abus au cours de leur parcours migratoire. Aux épisodes d'exploitation, confiscation de documents voire d'argent et maltraitance, il faut ajouter des témoignages de détention, torture, viol et esclavage²⁸. Faces à ces défis, beaucoup d'entre eux ont besoin de protection, et les autorités – notamment au niveau local – se trouvent démunies face à l'urgence de leur situation.
57. Depuis septembre 2016, en application de la loi de 2015²⁹ élaborée avec le soutien de l'UNODC, le Gouvernement du Niger a renforcé les mesures de contrôle et de répression à l'égard des trafiquants de migrants à travers l'arrestation et la confiscation des véhicules utilisés pour le transport de ces migrants. Les contrôles de police ont été accrus sur les axes migratoires, forçant ainsi les migrants à contourner les points de passages habituels et à emprunter de nouvelles routes, les exposant à des risques encore plus importants.
58. Le Mécanisme de Ressource et Réponse pour les Migrants (MRRM), lancé par l'OIM au Niger en 2015, vise à fournir une réponse holistique au complexe phénomène migratoire au Niger, à la fois pays d'origine, de transit et de destination. Ce mécanisme, conformément au mandat de l'OIM, vise à contribuer à la promotion des migrations dignes et sûres pour tous, et à soutenir les efforts du Gouvernement du Niger dans le développement d'une approche efficace de gestion des flux migratoires.

2.5. Disparités, inégalités et groupes marginalisés

59. Le milieu de résidence, le sexe, la pauvreté, l'âge, l'état civil, le handicap, le risque d'exposition aux maladies infectieuses et ou transmissibles dont le VIH sont, entre autres, des facteurs qui ont une incidence sur la vulnérabilité, la discrimination et l'exclusion économique, sociale et civique. L'appartenance simultanée à un de ces groupes vulnérables renforce les probabilités d'exclusion et de discrimination sociale et économique. Dans la perspective de la Vision 2030 et l'objectif de "ne laisser personne pour compte", la prise en compte des groupes vulnérables et marginalisés à tous les niveaux devient un impératif.
60. Bien que spécifié dans la Constitution de la 7ème République du Niger, le caractère transversal des interventions relatives à ces catégories de population amène souvent, lors de la mise en œuvre des actions, à les diluer dans des secteurs qui malheureusement en excluent certaines. Il reste que certains groupes vulnérables ou marginalisés méritent une meilleure prise en compte ou anticipation

²⁷ OIM, Rapports de suivi des flux, disponibles sur : <http://www.globaldtm.info/niger/>.

²⁸ Voir : <https://www.iom.int/news/iom-learns-slave-market-conditions-endangering-migrants-north-africa>.

²⁹ Loi N°2015-36 relative au trafic illicite de migrants du 26 mai 2015.

notamment les personnes âgées, les enfants, les jeunes, les femmes, les handicapés, les personnes en détention ou à risques de VIH

61. En matière de jeunesse, comme l'a montré l'analyse de la structure par âge, la population nigérienne est particulièrement jeune, l'âge médian étant de 15 ans en 2012 ; les moins de 15 ans représentent plus de 51% de la population. Aussi, il ressort que les jeunes nigériens sont majoritairement ruraux (80,7%). Seul 19,3% de cette population vit en milieu urbain. Le chômage, le sous-emploi, le manque ou l'insuffisance d'opportunités économiques pour les jeunes, notamment ruraux et diplômés ainsi que le manque d'initiatives d'entrepreneuriat de ces derniers constituent des contraintes certaines à l'insertion socio-économique des jeunes. A cela, il faut ajouter les difficultés d'accès au financement et au renforcement des capacités de manière générale.
62. Ces contraintes représentent un frein au développement national, à la stabilité sociale et à l'épanouissement de la jeunesse. La situation est encore plus critique chez les jeunes filles dont la majorité n'achève pas le cycle secondaire pour cause de mariages précoces et/ou forcés, avec pour conséquence directe un accès limité à des opportunités indispensables à leur épanouissement.
63. Les défaillances du système éducatif, à presque tous les niveaux (primaire, secondaire, supérieur, professionnel, technique), le faible taux d'alphabétisation, l'absence d'options en termes d'enseignements et de formations techniques et professionnelles, réduisent la qualité des formations académiques, techniques et entrepreneuriales adaptées aux besoins du marché.
64. Les vulnérabilités liées au sexe restent très prégnantes sur les femmes dans la mesure où elles sont confrontées à des défis qui annihilent leur intégration pleine et entière aux processus de développement.
65. Sur le plan de l'éducation, le système actuel présente des insuffisances dans l'enrôlement et la rétention des filles. Par exemple, au niveau de l'enseignement supérieur, près de 1,8 % des hommes sont inscrits contre 0,9% des femmes, ce qui pourrait présager de la proportion des femmes qui ont accès à un diplôme supérieur qui ouvre des perspectives de carrière et de postes de responsabilités.
66. Sur le plan sanitaire, 78,6% des hommes prennent les décisions en ce qui concerne les soins de santé à apporter aux femmes contre 21,4% pour celles qui sont à même de prendre ce type de décisions. Cela signifie que plus de deux tiers des femmes nigériennes ne sont pas en mesure de prendre des décisions relativement à leur propre santé ou celle de leurs enfants, avec ce que cela implique comme impact sur la santé sexuelle ou reproductive, la santé maternelle et infantile, alors même que 63,7% des femmes entrent en nuptialité avant l'âge de 20 ans.
67. Il est également noté une marginalisation des femmes dans l'accès au travail dans le secteur primaire : 69,3% d'hommes contre 30,7% de femmes dans l'agriculture. Le taux d'occupation au sein de la population nigérienne est de 57,3%, dont 80,1% chez les hommes et 36% chez les femmes, ce qui manifestement cache la réalité du travail auquel les femmes sont astreintes quotidiennement, particulièrement en milieu rural. Outre le fait que le travail domestique des femmes n'est ni reconnu, ni rémunéré, les pesanteurs socio-culturelles limitent leur accès aux facteurs de production, dont la terre et l'accès au crédit, ayant peu ou pas de garanties pour y souscrire même si l'introduction de la microfinance tend à circonscrire cette problématique.
68. L'indice des inégalités genre au Niger est plus élevé que la moyenne africaine. Ces inégalités sont surtout en lien avec un accès limité à l'éducation et à la santé reproductive, ainsi qu'à une très faible participation des femmes dans l'économie et dans les mécanismes et instances de prise de décision (16,9% à l'Assemblée Nationale, 19% dans le Gouvernement, 3,8% pour les Préfets, 2,3% pour les municipalités et aucune femme comme Gouverneur de Région)³⁰.

³⁰ Journal Officiel de la République

69. L'analyse du rôle des femmes nigériennes dans l'économie indique clairement une répartition inégale dans les pouvoirs de décisions et de responsabilités, un accès inéquitable aux opportunités économiques, des difficultés d'accès, de gestion et de contrôle des ressources et la faible valorisation du travail de la femme dans l'économie du ménage³¹. Par ailleurs, la proportion des violences faites aux femmes (physiques, sexuelles, psychologiques, économiques ou culturelles) est de 60,1% en 2015³².
70. Des données sur les orphelins et enfants vulnérables existent, mais méritent d'être actualisées dans les statistiques nationales et inscrites effectivement dans les politiques publiques. On dénombre 13,86 % d'enfants travailleurs et 5,8 % d'orphelins au Niger³³. La mendicité est devenue un phénomène régional en Afrique de l'Ouest et particulièrement au Niger dont les ressortissants alimentent le flux vers les autres pays. Les causes de la mendicité sont connues et étudiées. Elles sont exacerbées par de nouveaux phénomènes (pauvreté, climatiques, conflits, facilité de déplacement dans la zone communautaire de la CEDEAO). Des milliers d'enfants sont à risques, surtout dans le contexte actuel de radicalisation et d'extrémisme violent.
71. Les personnes handicapées sont souvent victimes de discrimination, de violence. Il n'existe pratiquement pas de services sociaux de base adaptés à leurs besoins spécifiques³⁴. La Constitution stipule pourtant que ' l'Etat veille à l'égalité des chances des personnes handicapées en vue de leur promotion et/ou de leur réinsertion sociale''.
72. Les personnes détenues en prison constituent aussi un groupe vulnérable et marginalisé à la fois par les inégalités face aux revenus et à l'accès aux services sociaux de base. Malgré les interventions du ministère public, des ONGs et associations de droits de l'homme, cette catégorie de population est à risques aussi, y compris de radicalisation. Les difficultés de réinsertion, la lenteur du traitement des dossiers, le manque d'accès aux revenus et aux services sociaux de base, les défaillances du système judiciaire, l'insuffisance de la justice juvénile, infrastructures inadaptées constituent autant d'obstacles pour les personnes détenues.
73. Bien que le taux de prévalence du VIH soit faible au sein de la population au Niger (0,7 %), il y avait en 2010, 7,663 personnes vivant avec cette maladie (PVVIH).
74. Des disparités existent entre les régions comme l'indiquent les tableaux ci-dessus extraits du PDES (2019-2021)

Tableau: Indice synthétique de fécondité, par région

Années	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéry	Zinder	National
2006	6,5	6,7	7,5	8	5,3	7	6,8	7,4	7,1
2012	5,7	6,4	7,5	8,4	5,3	7,3	7,9	8,5	7,6

Source : Tableau élaboré à partir des diagnostics régionaux

Comme relevé plus haut, le Niger a l'un des taux de croissance démographique le plus élevé au monde (3,9%), du fait du niveau élevé de l'indice synthétique de fécondité (ISF) (7,6 enfants par femme) en 2012. Si dans l'ensemble les ISF sont très élevés, certaines régions présentent des situations plus préoccupantes et méritent une attention particulière.

Il s'agit de Zinder (8,5 enfants par femme), de Maradi (8,4 enfants par femme), de Tillabéry (7,9 enfants par femme) et de Dosso (7,5 enfants par femme). Niamey la capitale (5,3 enfants par femme),

³¹ Journal Officiel de la République

³² Journal Officiel de la République

³³ Niger Info, INS

³⁴ Transport, accès aux bâtiments publics ou privés, toilettes publiques ou privées, etc.

Agadez (5,7 enfants par femme), Diffa (6,4 enfants par femme), et Tahoua (7,3 enfants par femme) présentent les indices de fécondités les moins élevés.

En termes d'évolution, l'ISF national a progressé de 0,5 enfant par femme entre 2006 et 2012. Cette situation est en grande partie expliquée par les résultats dans les régions de Tillabéry et de Zinder (+1,1 enfant par femme), de Maradi (+0,4 enfant par femme) et de Tahoua (+0,3 enfant par femme). Seule, la région de Diffa a enregistré une baisse sensible du nombre d'enfants par femme (6,7 enfants en 2006 à 6,4 en 2012).

Les facteurs explicatifs sont, entre autres : (i) le mariage précoce ; (ii) le faible niveau d'instruction ; (iii) le comportement pro nataliste des populations ; (iv) la faible adoption de la Planification Familiale (PF).

Tableau: Composantes de l'IDH par région (2014)

Région	Composantes de l'IDH					
	Espérance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarisation	Durée moyenne de scolarisation	CONSO 2014/hbt en FCFA	RNB 2014 /hbt en FCFA	RNB/hbt en DPPA
Agadez	72,3	8,779	2,184	368 197	346 801	1263
Diffa	65,9	2,542	0,597	242 632	229 872	837
Dosso	60,8	6,65	0,874	206 134	172 844	629
Maradi	67	5,741	0,818	192 640	158 467	577
Tahoua	65,1	4,745	0,847	217 665	250 122	911
Tillabéry	61,2	5,024	1,034	195 205	205 351	748
Zinder	61	4,695	0,945	212 716	184 422	672
Niamey	70,9	12,54	5,855	448 605	427 606	1557
NIGER	64,1	5,832	1,275	225 338	214 552	781

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ECVM/A 2011 et 2014

75. Il ressort du Tableau ci-dessus que, pour toutes les composantes de l'IDH, les régions d'Agadez et de Niamey ont les meilleures performances sur toutes les composantes.

La durée attendue de scolarisation du Niger est estimée à 5,83 ans à l'échelle nationale. Elle est supérieure à la moyenne à Niamey (12,54 ans), à Agadez (8,7 ans) et à Dosso (6,65 ans). A l'opposé, elle est inférieure pour les régions de Diffa (2,5 ans), Zinder (4,69 ans), Tahoua (4,74), Tillabéry (5,02 ans) et Maradi (5,74 ans).

76. La durée moyenne de scolarisation est de 1,275 an. Niamey et Agadez ont une durée moyenne de scolarisation supérieure à la durée moyenne nationale avec respectivement 5,85 et 2,18 ans.

77. L'espérance de vie à la naissance est de 64,1 ans au niveau national. Les populations des régions de Niamey et d'Agadez espèrent vivre plus de 64,1 ans. Mais toutes les autres régions sont proches de la moyenne nationale.

78. Le revenu national par habitant (PPA) est 781 \$ US au niveau national. Les régions de Maradi (577 \$ US), de Dosso (629 \$ US), Zinder (772 \$ US) et Tillabéry (748 \$US) présentent des revenus inférieurs à la moyenne.

79. En matière de pauvreté, les régions de Tillabéry (88 ,32%) et de Maradi (86,99%) sont les plus touchées par la pauvreté multidimensionnelle contre 23,13% à Niamey.

80. Quant à l'intensité de la pauvreté multidimensionnelle, elle varie en fonction des régions. A l'exception de Niamey (42,55%), toutes les régions du pays ont un taux de sévérité³⁵ qui dépasse les 50%. Autrement dit, en moyenne, les populations pauvres souffrent de privations dans au moins la moitié du nombre de dimensions de la pauvreté multidimensionnelle. Les régions de Tahoua (61,19%), Maradi (59,32%), Diffa (58,11%) et Tillabéry (55,79%), ont des niveaux de sévérité plus élevés.

2.6. Environnement et changement climatique

81. Le Niger est en prise avec une situation environnementale précaire du fait de l'ampleur de la dégradation des terres, de la faible préservation de la biodiversité, des difficultés pour une gestion durable des ressources en terres et en eaux, ainsi que les capacités limitées à faire face aux défis émergents de l'impact du changement climatique.

82. En effet, le rythme annuel de déforestation est estimé à 100.000 hectares, essentiellement dû aux activités agricoles et à l'exploitation du bois comme source d'énergie domestique. Moins de 12% du territoire reste potentiellement favorable à l'agriculture et constitue la source principale d'emplois et de revenus pour 80% de la population rurale. Du fait de la surexploitation de plus en plus forte des ressources naturelles (terres, eaux, biodiversité), les populations engagées dans ces activités sont particulièrement vulnérables, entraînant l'accentuation de la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

83. En outre, le Niger est structurellement secoué par des crises et des catastrophes multiformes (sécheresse, inondations), dont l'accroissement des pertes et dommages fragilise l'économie domestique des ménages, accélère la perte des moyens de subsistance, accentue la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; diminue les capacités de réponse et favorisent le basculement des groupes vulnérables (surtout ruraux) dans une précarité structurelle.

84. Conscient du danger que représente le phénomène climatique sur son économie, le Niger a signé et ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite Convention, plusieurs documents stratégiques ont été élaborés notamment les documents de Communications Nationales, les Programmes d'Actions Nationales en matière d'Adaptation au changement climatique (PANA), l'Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer (ANCR) et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

85. Cependant, des contraintes existent : (i) les faibles capacités à bâtir une approche intégrée et pluridisciplinaire permettant le lien entre réponses aux urgences et perspectives à long terme ; (ii) la forte sensibilité des moyens d'existence et des infrastructures au changement climatique; (iii) l'inadéquation entre les capacités de mobilisation des ressources aux différents guichets climatiques et les besoins pour la mise à échelle des bonnes pratiques et du processus d'apprentissage pour transposer les activités de gestion de risque et d'amélioration de la résilience; (iv) la faible promotion des énergies renouvelables, (vi) l'insuffisance de stratégies et d'outils pertinents pour la gestion intégrée des ressources partagées/transfrontalières comme le Bassin du Niger, le Liptako Gourma, le Lac Tchad, etc.

86. Les défis sus cités sont aussi la conséquence de la pression démographique, des effets néfastes du changement climatique et de la dégradation des terres. En effet, le rythme annuel de déforestation est estimé à 100.000 hectares, essentiellement dûe aux activités agricoles et à l'exploitation du bois. Moins de 12% du territoire reste potentiellement favorable à l'agriculture et constitue la source principale d'emplois et de revenus pour 80% de la population rurale. Du fait de la surexploitation de plus en plus forte des ressources naturelles (terres, eaux, biodiversité), les populations engagées dans ces activités sont particulièrement vulnérables, entraînant l'accentuation de la pauvreté et

³⁵ Il s'agit d'une mesure de la gravité de la pauvreté qui permet de mettre davantage l'accent sur les plus pauvres parmi les pauvres dans la mesure de la pauvreté.

l'insécurité alimentaire. L'accès à l'énergie demeure également très limité; la consommation d'énergie (0,14 TEP par personne et par an) est la plus faible au monde (0,5 pour la moyenne africaine et 1,2 pour la moyenne mondiale)³⁶, dont seulement 0,25 d'origine renouvelable. La répartition d'accès à l'énergie notamment est très inégale (5,8% en milieu rural contre 65% en milieu urbain³⁷).

2.7. Leçons tirées de la mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018

87. L'UNDAF 2014-2018 a permis d'obtenir des résultats transformationnels perceptibles sur le plan programmatique selon l'évaluation externe qui a été conduite. En considérant le domaine de coopération « Résilience : sécurité alimentaire et nutritionnelle, gestion environnementale, prévention et gestion des risques et catastrophes », d'importants acquis ont été enregistrés. Les taux de prévalence de l'insécurité alimentaire sévère et modérée pour les ménages sont respectivement de 1,1 et 11,3% largement en deçà des seuils d'alerte généralement admis de 7,5% et 20% à ne pas dépasser. La malnutrition aigüe est passée de 14,8 à 10,3%, quand la chronique passait de 45,6 à 42,2%. Pour la malnutrition aigüe la tendance à la baisse est perceptible : 16,7% en 2010 ; 12,3% en 2011 et 2012 ; 13,3% en 2013 ; 14,8% en 2014 ; 15,0% en 2015. Des efforts sont à poursuivre pour viser le seuil critique de 10% de l'OMS, mais le taux est en dessous du seuil d'urgence de 15%. Au vu de la corrélation étroite entre la gestion durable et la conservation des bases productives et l'accès aux services énergétiques modernes, et leur impact direct sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le taux moyen de 63% d'exécution financière des projets et programmes dans ce domaine reste une avancée sur laquelle il est possible de bâtir et consolider.
88. S'agissant du second domaine de coopération, « Développement social et Capital humain », depuis plusieurs années le défi démographique reste persistant au Niger, avec un facteur socioreligieux qui n'est pas favorable à la question de la maîtrise de la croissance démographique.
89. La mise en œuvre de « l'initiative Adoléscentes du Niger » a fait passer de 31 à 81% les connaissances des adolescentes concernées par le programme sur le lien cycle menstruel- grossesse ; dans le même temps, l'utilisation de la contraception moderne chez les adolescentes mariées est passée de 16% à 56,54% à la fin des huit mois du programme.
90. L'utilisation de certains services sociaux de base reste encore faible malgré les efforts en matière d'offre. C'est ainsi que le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié est de l'ordre de 39,6% en 2016, soit une légère hausse de 2,6% par rapport à 2014. Un grand défi reste encore à relever en milieu rural (32,1%), le niveau en milieu urbain étant plutôt élevé avec 82,5%.
91. Les indicateurs du secteur de l'éducation connaissent des améliorations. En effet le taux brut de scolarisation (TBS) progresse et est de 76,7% en 2017. Le défi demeure cependant le niveau d'éducation des filles. Au niveau politique, la prise du décret 2017-935 du 5-12-2017 ouvre des perspectives pour « la protection, le soutien et l'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité ». En outre, la législation sur la protection des jeunes filles contre le mariage précoce traduit une volonté politique d'infléchir les tendances non souhaitées.
92. L'introduction au Niger de l'approche de l'assainissement total piloté par la communauté (ATPC) avec les processus de certification villages, a permis d'infléchir le taux de défécation à l'air libre, mais qui reste encore élevé avec une estimation de 71% en milieu rural.
93. L'intérêt et la mobilisation des autorités en général, du pouvoir législatif en particulier sur le VIH/sida en matière de prise en charge et de soutien reste un fait notoire. Le taux de prévalence du VIH/sida chez les femmes enceintes de 0,35% sur une visée de moins de 1%, la qualité de vie améliorée chez les PVVIH entre autres, confirment la pertinence des appuis et stratégies du SNU à l'endroit du Niger. 90,6% des femmes enceintes bénéficient de conseil et dépistage du VIH au cours de la CPN sur une cible de 80%. La fonctionnalité des organes d'orientation et de gestion de plus

³⁶ Ministère Energie et du Pétrole, Système d'information énergétique du Niger, 2015

³⁷ INS, Enquête sur les conditions de vie des ménages, 2016

en plus visible témoigne de l'amélioration de la gouvernance de la réponse nationale en matière de VIH/SIDA.

94. Quant au troisième domaine de coopération « Gouvernance-paix-sécurité », les appuis du SNU ont été déterminants dans le renforcement de la crédibilité des institutions : 87,5% des institutions démocratiques clés disposent d'un programme d'activités opérationnel dont le Médiateur de la République, le CSC, la CNDP, la CNDHLF, la Cour des Comptes, la HACP, le CNDS. Le fonctionnement de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) a été considérablement amélioré, de même que sa visibilité. Les appuis pour résorber les retards sur certains rapports et supports de reddition des comptes au niveau international ont participé à renforcer la crédibilité du Niger sur le plan international. L'appareil judiciaire a été sensiblement amélioré dans ces moyens d'action et sa représentation territoriale grâce aux appuis du SNU. Les appuis du SNU ont été également essentiels dans la formulation des instruments de pilotage du développement : formulation du Plan de Développement économique et social 2017-2021 et domestication des ODD ; formulation de la stratégie nationale de promotion des pôles régionaux de développement ; la stratégie nationale de RRC et son alignement au Cadre de Sendai ; le cadre national de relèvement post catastrophe ; et les stratégies régionales.
95. La notoriété de la planification locale conjointe à travers l'approche commune de convergence est une avancée de haute portée, qui devrait s'ancrer davantage avec l'effectivité des compétences transférées dans le cadre de la politique de décentralisation, dont 4 sur 16 pour compter de janvier 2018 (enseignement primaire, hydraulique, santé et environnement). Il en est de même des renforcements de capacités qui l'accompagnent pour l'apprentissage de la transparence, de l'équité, de la reddition des comptes et du contrôle citoyen de l'action publique
96. En matière électorale, les appuis du SNU ont contribué à la création d'un environnement favorable à des élections apaisées et à une confiance renouvelée des populations dans les élections : le taux de participation aux élections présidentielles a été de 66,75% au premier tour et de 59,79% au second tour, ce qui est une performance par rapport à la visée de 70%. Les taux de représentation de femmes dans les instances de prise de décision sont de 17,05% au parlement pour une cible de 25% ; 18,60% au Gouvernement pour un minimum visé de 25%, soit en moyenne plus de 70% d'atteinte. Le Niger a également fait des progrès en matière d'équité et d'égalité entre hommes et femmes, avec des résultats probants dans différents domaines comme l'éducation, la santé, la protection et la participation des femmes dans les sphères de décision. Tout cela devrait contribuer à terme à améliorer la représentation des femmes dans les sphères de décision, y compris au niveau décentralisé.
97. Dans le cadre de la promotion de la paix et de la sécurité, outre la mobilisation de ressources, les initiatives appuyées par le SNU à travers le PBF dans les régions sensibles et auprès des institutions clés ont été pleinement appréciées de la partie nationale à travers la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix. Ces initiatives ont concerné les domaines ci-après : ressources naturelles et gestion des conflits; jeunes et paix ; dialogue et élections apaisées ; engagements communautaires et paix ; résolutions des Nations Unies sur la paix.
98. Des défis ont également été relevés par domaine de coopération. Dans le cadre du premier domaine de coopération, les conditions sont à créer ou à renforcer pour dépasser les niveaux d'exécution dont le taux moyen se situe entre 59 et 68% selon les évaluations pour les projets en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophes. Pour le second domaine, aucune région ne dispose d'un mécanisme fonctionnel de mise en œuvre de la déclaration de la politique sur la population, une nouvelle politique n'ayant pas encore été élaborée. Le taux de prévalence contraceptive moderne avec 12,1% a encore une large marge de progression par rapport à la cible de 30%, exigeant dans le futur un tir groupé intersectoriel et un leadership fort pour impulser la demande en services de SR/PF et cheminer vers le dividende démographique. Dans le secteur de la protection, malgré les appuis et plaidoyers, seuls 11% des départements disposent de comité opérationnel de lutte contre les violences faites aux enfants et aux femmes. Enfin pour le troisième domaine, le défi sécuritaire demeure important de par sa complexité et sa sensibilité. C'est en cela que le SNU doit orienter ses

appuis pour le renforcement des capacités à tous les niveaux : politique, stratégique comme opérationnel.

99. Des enseignements devront également être tirés du point de vue de la coordination au sein du système mais aussi avec la partie nationale. Il s'est avéré que les groupes des effets devant assurer la synergie et la collaboration avec les groupes sectoriels du PDES ont très peu fonctionné. La coordination avec le gouvernement a été pour ainsi dire épisodique. Et, au sein du ministère de tutelle, trois agences ont chacune un point focal dédié. De manière générale, le degré d'appropriation de l'UNDAF par la partie nationale reste très mesuré et dans le cadre du Delivering as One que le gouvernement a appelé de tous ses vœux, il serait indiqué de susciter de nouveaux modes de collaboration. Enfin, le système de suivi et évaluation a constitué une faiblesse récurrente, le SNU peinant à disposer des données de référence pour les indicateurs identifiés, et bien plus, à assurer sa redevabilité vis-à-vis du gouvernement. Nonobstant l'important soutien apporté par le SNU aux systèmes d'information nationaux et bien que disposant d'un avantage comparatif dans ce domaine, le système de suivi et évaluation de l'UNDAF est resté un défi.

III. VISION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU NIGER

3.1. Vision

100. La Vision du système des Nations Unies au Niger de la mise en œuvre de l'agenda 2030 est la suivante :

Le SNU au Niger œuvre pour la paix et la sécurité, la réduction de la pauvreté, des disparités et inégalités de genre ainsi que la réduction des vulnérabilités aux effets du changement climatique et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le SNU aborde de manière intégrée les aspects de développement en lien avec l'humanitaire à travers la promotion de la bonne gouvernance, la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, du capital humain et du dividende démographique, la transformation structurelle de la société et de l'économie, dans le cadre d'un partenariat renforcé, d'une coordination efficace et efficiente basée sur les principes de la Réforme des Nations Unies afin d'agir, unis dans l'action, au bénéfice des populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les enfants pour l'atteinte des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, en ne laissant personne pour compte.

La finalité de l'action conjointe du SNU au Niger est de veiller à l'application de tous les droits humains, de renforcer la résilience des populations pour assurer un développement durable

3.2. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODDs : domaines de résultats de l'intervention des Nations Unies au Niger

101. Le Bilan Commun de Pays (CCA) a permis de dégager trois domaines prioritaires pour les interventions du Système des Nations au Niger. Il s'agit de la Résilience ; la Gouvernance, la Paix et la Sécurité ; le Développement Social et le Dividende Démographique. De manière récurrente et sur le long terme, ces trois domaines constituent les préoccupations essentielles du Niger.
102. La résilience doit se comprendre dans son sens multidimensionnel et durable ; les interventions envisagées par le SNU visent particulièrement à renforcer celle des populations les plus vulnérables, dont les femmes, les jeunes et les enfants qui, depuis des décennies, sont soumises aux aléas du

changement climatique, aux catastrophes naturelles et infrastructurelles, à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, à des inégalités et iniquités de tous genres. Les actions menées dans ce domaine vont contribuer à la réalisation des ODD 1, 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14.

103. La gouvernance, la paix et la sécurité conditionnent la perspective de développement à long terme du Niger grâce à une économie plus inclusive, la réduction des inégalités et de la pauvreté ainsi que la prise en compte, simultanément, des situations humanitaires et sécuritaires persistantes et complexes. Ce domaine va nécessiter un renforcement de la coopération et du partenariat national et international et la consolidation des droits humains. Il se focalisera essentiellement sur les ODD 10, 16 et 17.

104. Le développement social et la réalisation du dividende démographique ont pour but de sortir les plus vulnérables de la précarité, en améliorant leurs capacités sociales et en garantissant leurs droits à la santé, l'éducation, aux services de base, aux revenus et de leur donner des perspectives d'avenir à travers le dividende démographique. Les ODD 3, 4, 5, 8, 10 sont particulièrement concernés.

3.3. Liens avec le document-cadre national d'élaboration de la Vision 2030 au Niger

105. L'UNDAF s'aligne sur le plan programmatique et stratégique notamment le document-cadre national, le Plan quinquennal de développement économique et social (PDES 2017-2021). Le PDES prend en compte 15 des 17 ODD et l'UNDAF s'aligne sur cette option, en y ajoutant l'ODD 17. En outre, les trois domaines d'intervention prioritaires du SNU, pour la période de l'UNDAF 2019-2021, ont été définis à partir des axes stratégiques du PDES. Les effets de l'UNDAF reflètent les résultats attendus des programmes et sous-programme du PDES. Le cycle de l'UNDAF de trois (3) ans (2019-2021) a été approuvé par le SNU afin de permettre un alignement temporel avec celui du PDES (2017-2021). A partir de 2021, le cycle des UNDAF sera de 5 ans tout comme celui du document-cadre national.

3.4. L'application d'une série de traités internationaux et relatifs aux droits humains ratifiés par le Niger

106. Le Niger en tant qu'Etat membre des Nations Unies a souscrit à plusieurs traités internationaux relatifs aux droits humains. La Constitution du pays dont découlent toutes les lois, politiques et programmes proclame l'attachement du Niger « aux principes de la démocratie pluraliste et aux droits humains tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte international relatifs aux droits civils et politiques de 1966, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et la Charte africaines des droits de l'homme et des peuples de 1981 ». Selon l'Evaluation périodique universelle (EPU) de 2017, le Niger a accepté 167 recommandations sur 168 relatives à tous les traités et engagements internationaux auxquels le pays a adhéré mais avec des réserves. L'UNDAF, à travers la mise en œuvre des ODD et notamment l'ODD 17, va contribuer au suivi de l'application effective de ces traités internationaux. De ce fait, « le SNU au Niger aborde les objectifs de développement durable selon une perspective basée sur les droits humains qui se focalise sur la situation des pauvres, des plus vulnérables et des groupes marginalisés le plus souvent exclus des bénéfices de la croissance économique et du développement ou qui accèdent le moins aux services et aux opportunités ».

3.5. Comment le nouvel UNDAF de 3 ans s'inscrit dans la Vision à long terme ?

107. L'UNDAF s'inscrit aussi bien dans la vision 2030 que dans celle de la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) 2035 qui est de faire du Niger « un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré, dans une Afrique unie et solidaire ». Cette vision à long terme sera appliquée à travers des plans quinquennaux de développement économique et social (PDES) sur lesquels s'alignent le UNDAF.

3.6. Hypothèses de travail du Système des Nations Unies au Niger

108. Le SNU au Niger a élaboré trois hypothèses de travail, sur la base des leçons apprises de la mise en œuvre et des évaluations des performances des plans de développement nationaux et des UNDAF précédents, de l'analyse du contexte national et régional et des projections économiques et démographiques.
109. Selon le scénario « sans changement (Business as usual) », la mise en œuvre des politiques et programmes actuels du Niger va continuer dans le futur malgré la Vision 2035 et les ODDs, comme cela a été pour les OMDs dont tous les objectifs n'ont pu être réalisés dans les délais. Cette hypothèse n'est pas envisageable étant donné les forts engagements politiques et des partenaires qui s'engagent à financer massivement le PDES.
110. Le scénario deux considère qu'il y aura une mise en œuvre effective des politiques et programmes supportant la Vision 2030 et 2035 tels que définis dans les PDES. La forte mobilisation de ressources obtenue lors de la Table ronde sur le PDES en 2017 laisse augurer un soutien durable aux efforts de développement.
111. Le scénario trois est une variante du scénario deux, avec en plus la nécessité de renforcer le partenariat international pour s'assurer que les engagements internationaux auxquels le pays en a souscrit, notamment ceux relatifs aux droits humains et à la lutte contre les inégalités/iniquités et la pauvreté sont appliquées.
112. L'hypothèse trois semble être la plus judicieuse et permettra de : i) éviter les faibles performances passées du pays dans la mise en œuvre des OMDs, ii) identifier des politiques et programmes qui ont un effet de levier sur les autres, iii) intégrer l'ODD 17 insuffisamment décrit dans le PDES afin de prendre en compte les droits humains, iv) procéder à une approche intégrée des ODDs qui sont par essence interconnectés. L'hypothèse trois suppose le maintien de l'Etat de droit, la paix et la sécurité et la poursuite du processus démocratique.

3.7. Le rôle des Nations Unies au Niger

113. Le SNU au Niger exerce un rôle normatif (suivi de la mise en œuvre des traités et engagements internationaux, dialogue politique) et de développement (renforcement des capacités, appui technique et financier).
114. Le SNU a une longue tradition de partenariat au niveau national et international. En effet, le SNU a bâti un partenariat privilégié avec le gouvernement depuis plusieurs décennies. Ce partenariat stratégique et fructueux avec le gouvernement est étendu aux autres acteurs du développement, ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers. Le SNU entretient également un partenariat avec les structures déconcentrées, notamment les régions et les communes en vue d'être au plus près des groupes cibles les plus vulnérables. Ce partenariat s'étend aux organisations de la société civile et autres organisations non gouvernementales.
115. Le SNU exprime une vision commune et partagée, sur les lignes directrices et les avancées de la réforme des Nations Unies, les Agendas 2030 et 2063 et leurs liens avec les priorités nationales, construite dans un processus ouvert, participatif, inclusif et itératif

3.8. Résumé du processus consultatif mené en vue de l'élaboration de la Vision 2030 des Nations Unies

116. L'élaboration de la Vision 2030 du SNU au Niger s'est faite dans le cadre d'un processus participatif et inclusif portant sur l'élaboration de l'UNDAF. Une feuille de route nationale a été

approuvée par le gouvernement. Des mécanismes de coordination du processus ont été installés (mise en place des comités de pilotage et technique par arrêté du Ministère du Plan). Un atelier de pré-planification, le 23 avril 2018, avec le comité technique national UNDAF a permis de mieux préciser la Vision 2030 du SNU ainsi que les domaines d'interventions stratégiques de l'UNDAF. Un atelier de planification stratégique, organisé le 10 mai 2018, avec l'appui du Bureau régional de l'UNDG basé à Dakar a entériné avec la partie nationale et les partenaires, la Vision 2030 du SNU au Niger.

117. La vision a été élaborée le 12 mai 2018.

IV. REPONSE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AUX PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DU NIGER

118. Le SNU inscrit sa réponse aux priorités de développement du Niger dans le cadre d'une démarche portée par trois dimensions essentielles.

119. La première, au niveau stratégique, *concerne le rôle normatif des Nations Unies* dans la conduite des activités opérationnelles de développement. Ce rôle qui consiste en : i) la gestion stratégique du développement dont le renforcement de la redevabilité à travers l'appui aux systèmes statistiques nationaux et le renforcement des mécanismes de coordination dans l'esprit de la Déclaration de Paris ; ii) l'appui à la formulation des lois, des politiques, des stratégies sectorielles; iii) la promotion du genre et des droits humains avec un appui conséquent pour le respect des conventions et résolutions ratifiées par le pays, le rapportage aux organes des droits et traités, etc.

120. La seconde, au niveau opérationnel, *concerne les interventions programmatiques du SNU* en réponse aux priorités nationales. De fait, ces interventions doivent être focalisées sur des programmes à haute portée stratégique, devant démontrer la différence que peut faire le système sur la base de ses avantages comparatifs, qui aient des effets catalytiques et qui soient réalistes au vu de la durée de trois (3) ans du UNDAF. Le SNU privilégie une approche de mise en œuvre intégrée et complémentaire entre les agences en vue de susciter un fort impact avec des changements réels sur les plus vulnérables dans les zones ciblées avec pour objectif « ne laisser personne pour compte » conformément aux engagements souscrits et transcrits dans l'agenda 2030. Le SNU, sur la base des acquis en termes de compétences, continuera à contribuer au renforcement des capacités des acteurs nationaux dans l'optique in fine d'une transformation économique et structurelle dans les zones ciblées au bénéfice des populations les plus vulnérables.

121. La troisième, prescrite par les directives UNDG, consiste au renforcement *du nexus humanitaire, paix et développement*. Le renforcement de ce nexus est incontournable pour la transformation radicale du monde rural, la promotion d'un développement équilibré entre le milieu urbain et rural. Il est traduit pour le SNU par le ciblage des populations les plus vulnérables dont les femmes, les jeunes, les enfants, les petits producteurs et par la formulation et la mise en œuvre de programmes conjoints transfrontaliers tant les défis liés à l'humanitaire, à la sécurité et au développement transcendent les pays et nécessitent d'être pris en compte sur le plan sous-régional. Le concept Nexus introduit pendant le Sommet Mondial Humanitaire à Istanbul en 2016, nécessite une réflexion au niveau des pays en crise humanitaire et des pratiques liées à leurs situations spécifiques. Au Niger, un comité tripartite de haut niveau sur le Nexus humanitaire –développement a été installé le mardi 10 juillet 2018. Le comité tripartite de haut niveau sur le nexus humanitaire développement est une structure de concertation permanente qui assure le lien entre le gouvernement, les acteurs humanitaire et les acteurs au développement. Le comité tripartite de haut niveau a pour mission de créer les conditions favorables permettant aux acteurs de la tripartite de

travailler ensemble dans la gestion des situations d'urgence à travers une intégration efficace des réponses humanitaires et de développement. Il est aussi opportun d'analyser les activités de réponse prévues dans les différents documents de planification et de réponses y compris les documents d'orientation stratégique du gouvernement, notamment le Programme de Renaissance acte II, la DPG, le PDES, l'UNDAF, les plans de soutien, le Projet de réduction des risques et catastrophes, les interventions des partenaires bi et multilatéraux, etc., en vue d'assurer une complémentarité optimale et créer la meilleure articulation entre les acteurs humanitaires et de développement. Le Nexus humanitaire/développement sera opérationnalisé dans l'UNDAF 2019-2021 de la manière suivante :

- une programmation intégrée et complémentaire de trois domaines stratégiques : résilience ; gouvernance, paix et sécurité ; développement social et dividende démographique,
- une distribution des ressources et des moyens, proportionnellement aux besoins prioritaires des trois domaines stratégiques,
- une identification des zones d'intervention clés et des populations les plus vulnérables afin de ne "laisser personne pour compte"
- le renforcement des capacités des populations les plus vulnérables, les communautés et les institutions ainsi que leur participation responsable et citoyenne à la prévention et gestion des crises multiformes pour un développement durable ;
- le développement des chaînes de valeur, l'accès des populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, aux services financiers et de base dans les zones d'intervention ciblées ;
- le partenariat efficace et efficient avec les institutions nationales et décentralisées, les communautés, la société civile, les partenaires au développement y compris au sein des agences du Système des Nations Unies, le secteur privé.

122. Sur la base de ces orientations stratégiques, et tenant compte des priorités nationales définies dans le PDES 2017-2021, le SNU en concertation avec le gouvernement du Niger, contribuera d'ici à 2021, à : i) renforcer la résilience des populations dans les zones ciblées à travers l'amélioration de leurs moyens d'existence, la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la mise en place des mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophes à base nationale et communautaire ainsi que le renforcement des capacités des institutions et des communautés locales pour la gestion participative de ceux-ci ; ii) appuyer l'amélioration continue de la gouvernance politique, économique, administrative, judiciaire ; la diversification et la transformation structurelle de l'économie pour une croissance plus inclusive et résiliente et une réduction des inégalités de genre ; iii) améliorer le développement social et la protection sociale des groupes les plus vulnérables au plan national et dans les zones ciblées pour une amorce de la transition démographique.

V- PARTENARIAT

123. Le SNU a une longue tradition de partenariat au niveau national et international. En effet, le SNU a bâti un partenariat privilégié avec le gouvernement depuis l'indépendance. Ce partenariat stratégique et fructueux avec le gouvernement devra être étendu aux autres acteurs du développement, ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers sur le plan national. Le SNU entretient également un partenariat avec les structures déconcentrées, notamment les régions et les communes en vue d'être au plus près des groupes cibles. Ce partenariat s'étend aux OSC et autres ONGI à travers le faire-faire.

124. Le SNU participe aux initiatives internationales et régionales et engage différents types de partenariat dans le cadre du G5 Sahel, du Bassin du Lac Tchad et des programmes spécifiques comme le Spotlight, le Comité tripartite du Nexus humanitaire/développement.

125. Au niveau politique, l'Equipe Pays fait partie du Comité Gouvernement - Partenaires Techniques et Financiers qui a pour mission d'orienter la coordination et l'harmonisation des interventions des partenaires, de servir de cadre de dialogue entre le Gouvernement et les partenaires, de veiller à l'alignement des appuis au cycle budgétaire et de faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques. La gestion directe de l'interface Gouvernement-PTF est confiée à 4 agences que sont le PNUD, la Banque mondiale, l'UE et la France. Dans le cadre de la coordination intra PTF, cadre plutôt technico-stratégique, qui s'appuie sur les affinités sectorielles, l'apport des agences du SNU est généralement bien apprécié, par exemple dans le domaine du changement climatique et de l'éducation.
126. Dans le cadre du nouvel UNDAF, le mapping du partenariat est en cours d'actualisation et pourra bénéficier de la géolocalisation pour mieux intégrer et suivre les interventions. Le mapping tiendra compte des donateurs non traditionnels (BRICS, Fondations, nouveaux pays émergents)
127. L'implication des institutions internationales comme la Banque Mondiale, la Banque Africaine de développement, l'Union Européenne, dès la formulation du PNUAD, pourrait aider à la définition d'interventions thématiques convergentes (monde rural, réfugiés, statistiques).
128. Le partenariat avec les OSC, qui sont en général, plus en contact avec les populations pourrait être réorienté et de nouveaux acteurs identifiés, en fonction des résultats de l'évaluation du PNUAD. Un plan de renforcement des capacités des OSC permettrait à ces dernières de mieux intégrer l'Agenda 2030 dans leurs interventions sur le terrain et assurer le suivi et la transparence des processus de mise en œuvre.
129. Etant donné que la Vision 2030 recommande de ne laisser personne pour compte, le SNU devrait décentraliser son partenariat vers les régions et communes de convergence à travers des projets pilotes, la programmation conjointe, de manière à promouvoir des services et investissements bénéficiant directement aux populations vulnérables. Le SNU a d'ores et déjà développé des approches communautaires qui pourraient être mises à l'échelle.
130. Les opportunités de partenariat avec le secteur privé d'une part, et le partenariat public/privé d'autre part, devraient être explorées. Mais, l'environnement des affaires avec le secteur privé et dans le cadre du partenariat public/privé devrait être encadré et renforcé grâce à des politiques et procédures appropriés permettant d'inclure les ménages pauvres dans l'accès au financement et d'éviter les risques de surendettement et de faillite des petites et moyennes entreprises artisanales.
131. Au niveau national, les différents partenariats qu'entretient le SNU ont pour finalité d'optimiser les ressources et les efforts au bénéfice des groupes cibles. Dans ce sens, le SNU pourrait appuyer la mobilisation effective et rapide des ressources annoncées lors de la Table Ronde sur le PDES, tenue à Paris, les 13-14 décembre 2018. Au total, les annonces et manifestation d'intérêts d'un montant global de 23 milliards de \$ US ont été enregistrées, dont 216.121.627 \$ US attendus du SNU.
132. Nonobstant le choix du PDES de ne pas se focaliser sur l'ODD 17 en lien avec le partenariat mondial, le SNU continuera ses efforts d'appui-conseil, de plaidoyer et de renforcement des capacités auprès des autorités nationales en vue de tirer tous les avantages des accords internationaux, incluant ceux de Busan, de renforcer la coopération sud-sud et de mobiliser des ressources pour le financement du développement.
133. Le partenariat entre le Gouvernement du Niger et les Agences du Système des Nations Unies repose sur des accords bilatéraux qui définissent les cadres légaux et juridiques des interventions.

L'encadré ci-dessous proposé par UNDG précise les termes du partenariat :

Considérant que le Gouvernement du Niger (ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

- a) CONSIDÉRANT que le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après le PNUD) ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance - SBAA), signé par les deux parties le 2 mai 1977. Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD. En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles Réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les Procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent UNDAF ainsi que le plan de travail (qui fait partie de ce UNDAF et est intégré aux présentes par référence), ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l'Accord de base [ou autre accord applicable]2].
- b) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le 27 avril 1982
- c) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le _____ et révisé le _____.
- d) Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec le Programme alimentaire mondial (PAM), relatif à l'assistance fournie le PAM, ledit accord ayant été signé le (en cours de révision par le Gouvernement).
- e) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le 22 août 2011
- f) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), le 20 novembre 1963
- g) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le 27 avril 1982
- h) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec le Fonds d'Equipement des Nations Unies (UNCDF), le 27 avril 1982
- i) Un accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), pour l'établissement de la représentation de la FAO au Niger, le 15 décembre 1977
- j) Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) ledit accord ayant été signé le 11 septembre 2016
- k) Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec l'Organisation des Nations Unies pour les Femmes (ONUFEMMES), ledit accord ayant été signé le 2 mai 1977
- l) Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS),

ledit accord ayant été signé le 28 décembre 1960

b) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le 27 avril 1982

h) Pour tous les organismes : Une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'organisme compétent des Nations Unies [Ajouter des références aux autres organismes des Nations Unies si besoin est].

À l'égard de chacun des organismes des Nations Unies l'ayant signé, l'UNDAF sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme à l'accord de base conclu entre cet organisme des Nations Unies et le Gouvernement hôte.

VI - LES RESULTATS DE L'UNDAF 2019-2021

6.1. Théorie du changement

134. L'UNDAF 2019-2021, constitue une réponse que les agences des Nations unies et leurs partenaires se proposent d'apporter au Niger, selon leurs avantages comparatifs, pour réduire les écarts de capacités constatés dans le Bilan Commun de Pays (BCP), afin que les détenteurs de droits (citoyens/es et autres personnes se trouvant au Niger) fassent valoir pleinement leurs droits et que l'Etat nigérien, en tant que détenteur d'obligations principal s'acquitte de ses devoirs de respect, de protection et de réalisation effective des droits humains.

135. Les priorités stratégiques et les résultats sont fondés sur les principes et valeurs universelles des droits de l'homme, de l'égalité de genre et d'équité, ainsi que sur la durabilité, l'inclusion et la résilience. Le Gouvernement nigérien et le SNU mettront en œuvre la vision et les principes tels qu'énoncés dans le préambule de l'Agenda 2030.

136. De ce fait, le SNU se chargera de faire respecter et de promouvoir les quatre principes fondamentaux découlant des normes et standards et récemment identifiés par le Groupe de Développement des Nations Unies (UNDG) : 1. Droits de l'homme, égalité des sexes et autonomisation des femmes ; 2. développement et résilience durable ; 3. Ne laisser personne pour compte ; 4. Responsabilité.

137. L'UNDAF repose sur la théorie du changement clairement formulée et fondée sur les données probantes qui décrit toutes les conditions qui doivent être réunies pour que les changements se produisent en matière de développement. Elle permet de comprendre la façon dont les résultats du cadre des résultats de l'UNDAF sont liés les uns aux autres ainsi que les risques et hypothèses qui définissent cette relation.

138. Le changement visé par l'UNDAF 2019-2021 du Niger se base sur l'hypothèse que si, d'ici 2021 :

- i) *la sécurité alimentaire, nutritionnelle est assurée à travers des moyens d'existence renforcés par des chaînes de valeur innovantes, créatrices d'emplois décents, la participation aux mécanismes de prévention et de gestion des crises y compris les catastrophes naturelles et humanitaires, une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptée aux effets du changement climatique ;*
- ii) *les services éducatifs et de formation formels et non formels, de sante, santé sexuelle et de la reproduction, de VIH/SIDA et de nutrition, ainsi que les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement sont effectifs en nombre et en qualité dans un environnement sans violence, exploitation et abus de toutes sortes,*

- iii) *la transformation structurelle sociale et économique est effective par une gouvernance politique, économique, administrative, judiciaire et sécuritaire améliorée , avec une participation renforcée des femmes et des jeunes aux instances de prise de décision ; des collectivités territoriales capables de satisfaire les besoins spécifiques des couches les plus vulnérables, et l'élimination des inégalités, des pratiques néfastes et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants,*

et que le contexte sociopolitique, sécuritaire et environnemental reste favorable ;

alors, la paix et la sécurité, la réduction de la pauvreté, des inégalités de genre et des disparités économiques, la résilience des populations seront assurés dans le respect des droits humains fondamentaux et en rapport avec les principes de l'agenda 2030, pour le bien-être des populations du Niger.

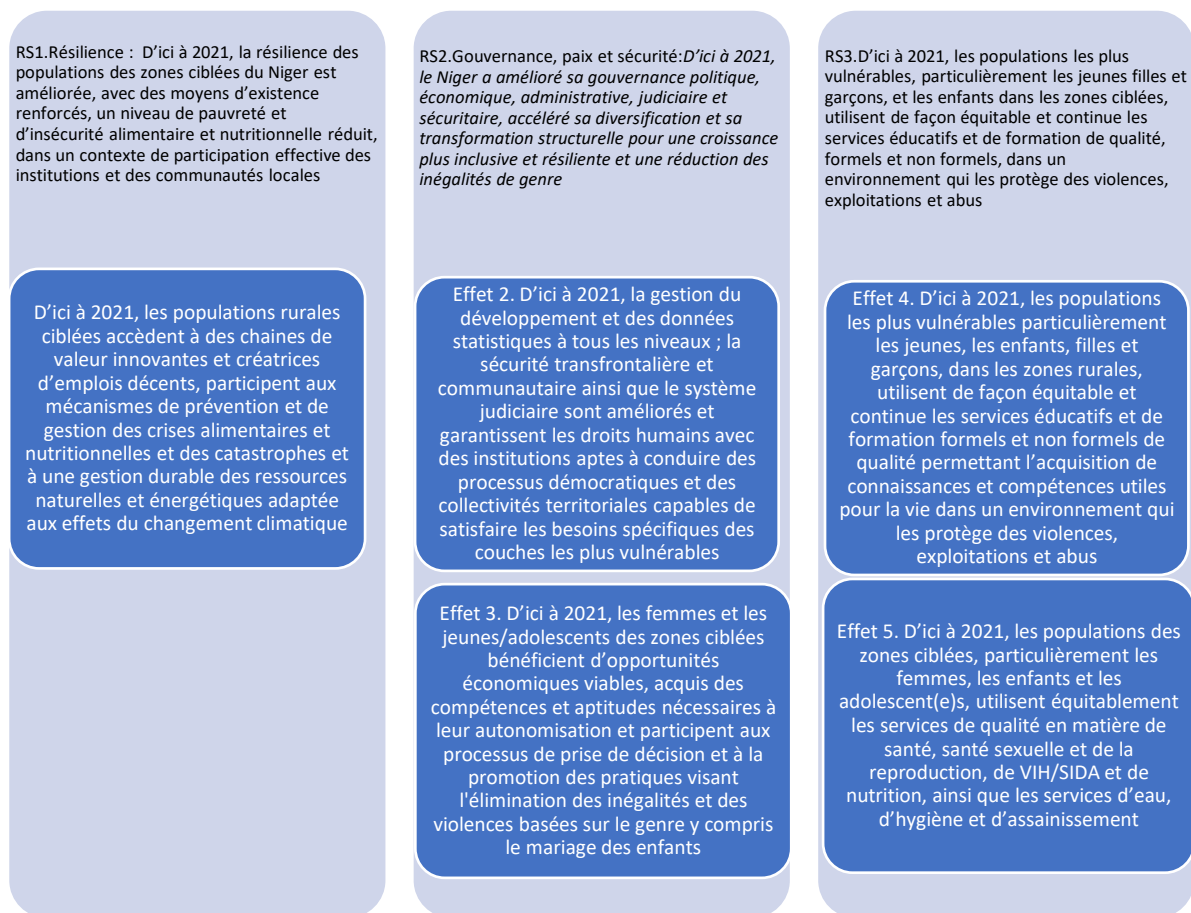
139. Tous ces changements seront réalisés à travers des stratégies :

- de renforcement des capacités des individus, des communautés et des institutions nationales et décentralisées dans le cadre de l'appui du SNU à la mise en œuvre du PDES,
- de prestation de services appropriée et de qualité,
- de partenariat efficace avec les institutions et organisations au niveau central, déconcentré et international, y compris le secteur privé pour la mobilisation de ressources adéquates,
- de plaidoyer pour faire avancer la mise en œuvre des agendas internationaux notamment les droits humains dans le pays et à tous les niveaux et le Nexus développement/humanitaire,
- d'innovation à travers la promotion d'expériences réussies, des nouvelles technologies, de création d'opportunités pour encourager les initiatives individuelles et collectives porteuses de résultats,
- de promotion de la redevabilité, de prévention et de gestion des conflits,
- de renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de l'efficacités des interventions dans l'esprit du DaO, à travers la mise en œuvre des programmes et projets conjoints et du BOS.

6.2. Résultats stratégiques

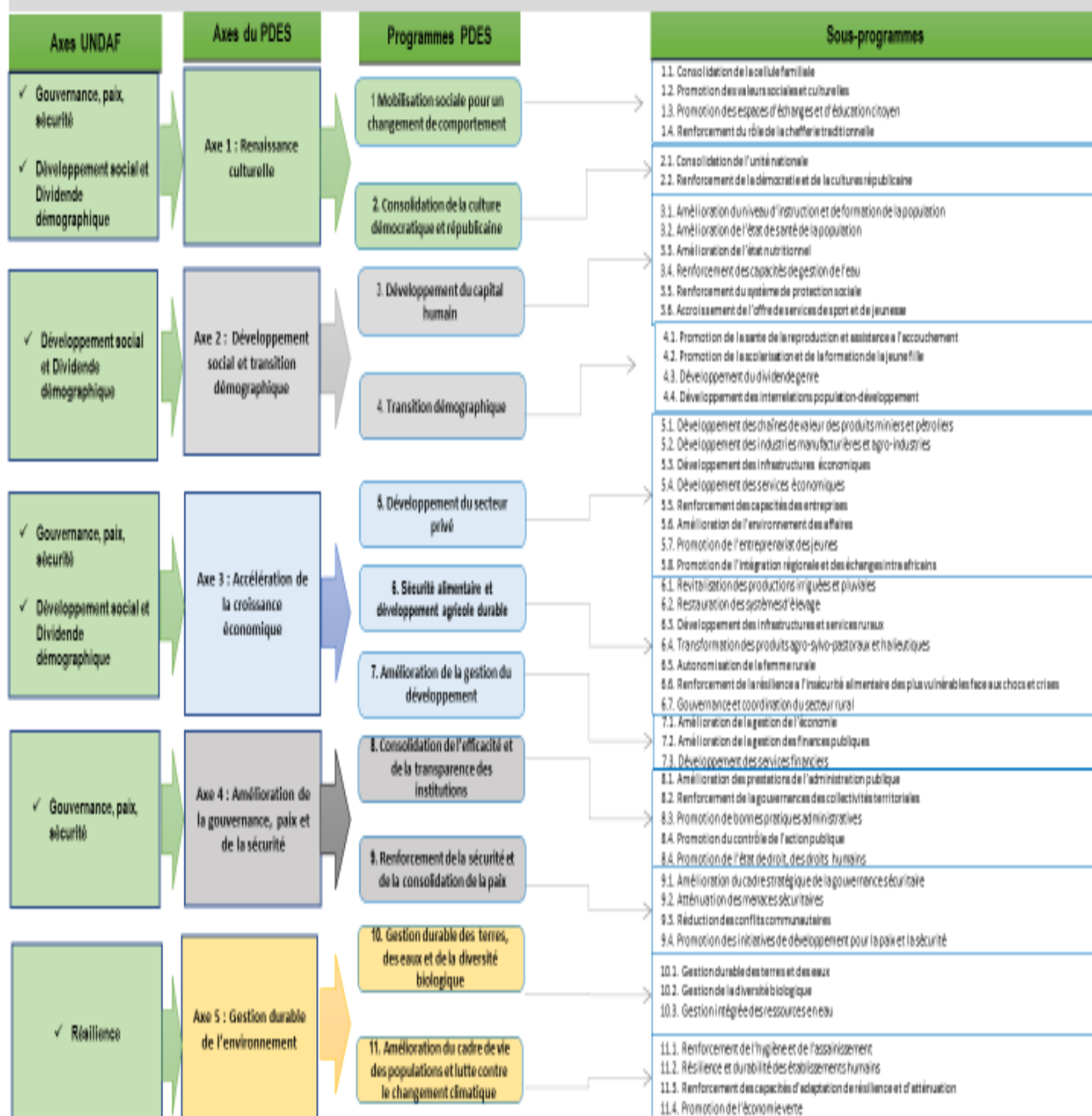
140. Dans le cadre de l'UNDAF 2019-2021, le SNU au Niger a identifié trois (3) résultats stratégiques, cinq (5) effets, dix-sept (17) produits basés sur la théorie du changement et qui recourent les axes stratégiques et les sous programmes du PDES.

Graphique 2. Chaîne des résultats de l'UNDAF 2019-2021



141. Ces résultats stratégiques sont alignés sur les axes, programmes et sous-programmes du PDES 2019-2021 tel que présenté dans le tableau ci-après :

LIENS PROGRAMMATIQUES ENTRE UNDAF, PDES



6.2.1. Résultat stratégique 1. Résilience

142. Ce résultat stratégique entend d'ici à 2021, que la résilience des populations des zones ciblées du Niger est améliorée, avec des moyens d'existence renforcés, un niveau de pauvreté et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle réduit, dans un contexte de participation effective des institutions et des communautés locales à travers l'effet suivant:

Effet 1 : D'ici à 2021, les populations rurales ciblées accèdent à des chaînes de valeur innovantes et créatrices d'emplois décents, participent aux mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et des catastrophes et à une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptée aux effets du changement climatique.

Impact

Le résultat de cet effet impactera positivement la vie des populations vulnérables et l'efficacité des institutions nationales et locales qui auront les capacités d'anticipation et de gestion des effets du changement climatique et d'amélioration des ressources naturelles et énergétiques. Les populations vulnérables des zones ciblées sortiront du cycle perpétuel de la pauvreté grâce aux techniques acquises pour améliorer les chaînes de valeur ajoutées à leurs productions actuelles et accroîtront leurs revenus en créant ou en accédant à des emplois décents. Les femmes et les jeunes filles amélioreront leur empowerment économique. Les populations pourront mieux prévenir et gérer les crises multiformes (alimentaires, nutritionnelles, structurels, conjoncturels)

6.2.2. Résultat Stratégique 2. Gouvernance, paix et sécurité :

143. Il est escompté de ce résultat que d'ici à 2021, le Niger a amélioré sa gouvernance politique, économique, administrative, judiciaire et sécuritaire, accéléré sa diversification et sa transformation structurelle pour une croissance plus inclusive et résiliente et une réduction des inégalités de genre. Deux effets sont ainsi attendus :

- **Effet 2. D'ici à 2021, la gestion du développement et des données statistiques à tous les niveaux ; la sécurité transfrontalière et communautaire ainsi que le système judiciaire sont améliorés et garantissent les droits humains avec des institutions aptes à conduire des processus démocratiques et des collectivités territoriales capables de satisfaire les besoins spécifiques des couches les plus vulnérables**

Impact

Les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes filles connaîtront et s'approprièrent mieux leurs droits afin de les revendiquer dans tous les domaines et à tous les niveaux. Les institutions nationales et locales pourront mieux gérer le développement et les données statistiques pour permettre aux populations et aux partenaires de suivre les progrès réalisés dans la satisfaction des droits humains et l'inclusivité dans la distribution des richesses nationales. Les groupes vulnérables, les communautés, les institutions décentralisées participeront de manière responsable et efficace aux processus démocratiques et sécuritaires. Elles prendront ainsi mieux en charge elles-mêmes leur destinée et exigeront plus de redevabilité dans les processus et instances décisionnelles.

- **Effet 3. D'ici à 2021, les femmes et les jeunes/adolescents des zones ciblées bénéficient d'opportunités économiques viables, acquis des compétences et aptitudes nécessaires à leur autonomisation et participent aux processus de prise de décision et à la promotion des pratiques visant l'élimination des inégalités et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants**

Impact

Les femmes et les jeunes les plus vulnérables utilisent les connaissances professionnelles et techniques nouvellement acquises et améliorent leurs revenus économiques ainsi que leur statut social dans la communauté, y compris dans les instances de prises de décision. Les femmes et les jeunes utilisent les informations et les services holistiques de qualité, s'opposent et se protègent contre toutes les formes de violences y compris en situation d'urgence.

6.2.3. Priorité Stratégique 3. Développement Social et Dividende Démographique :

144. Il est attendu de ce résultat que d'ici à 2021, les populations les plus vulnérables, particulièrement les jeunes filles et garçons, et les enfants dans les zones ciblées, utilisent de façon

équitable et continue les services éducatifs et de formation de qualité, formels et non formels, dans un environnement qui les protège des violences, exploitations et abus ; à travers les effets ci-après :

- **Effet 4.** D'ici à 2021, les populations les plus vulnérables particulièrement les jeunes, les enfants, filles et garçons, dans les zones rurales, utilisent de façon équitable et continue les services éducatifs et de formation formels et non formels de qualité permettant l'acquisition de connaissances et compétences utiles pour la vie dans un environnement qui les protège des violences, exploitations et abus.

Impact

Les enfants (filles et garçons), en particulier les plus vulnérables, disposent de connaissances et aptitudes scolaires de qualité, y compris en situation de crise dans les zones ciblées. Ils disposent de capacités de résistance à/et de refus de toute forme de violence et d'abus quel que soit le contexte. Les communautés des zones ciblées favorisent et promeuvent l'accès et le maintien des enfants à l'école, en particulier des jeunes filles

Effet 5. D'ici à 2021, les populations des zones ciblées, particulièrement les femmes, les enfants et les adolescent(e)s, utilisent équitablement les services de qualité en matière de santé, santé sexuelle et de la reproduction, de VIH/SIDA et de nutrition, ainsi que les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement

Impact

La réduction des taux de mortalité infanto-juvénile, maternelle, de prévalence de la malnutrition, des IST/VIH/SIDA dans les zones d'intervention est effective grâce à l'utilisation des services de santé préventive, curative, de reproduction, de prise en charge de la malnutrition, des IST/VIH/SIDA ainsi que ceux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement par les populations cibles.

6.3. Zones d'interventions

145. Les zones d'intervention de l'UNDAF 2019-2021 comprendront les sites d'intervention habituelle des agences, les communes de convergence et les zones de crise humanitaire et sécuritaire, en concertation avec les collectivités territoriales et les partenaires concernés. Leur identification se fera sur la base de critères de convergence (actualisés à partir des résultats de l'évaluation en cours des communes de convergence) pour une synergie efficace, selon les principes du DaO, de la théorie de changement et des besoins du nexus développement/humanitaire.

VII – HYPOTHESES ET RISQUES

146. L'UNDAF 2019-2021 contribue à la résolution des défis de développement identifiés dans le PDES 2017-2021 qui est la première déclinaison de la SDCI 2035 ou Niger 2035 : un pays et un peuple prospères. C'est dire toute l'ambition que porte ce PDES qui a été suivi d'une table ronde des bailleurs de fonds à Paris avec des annonces de financement très prometteuses. De fait, une première hypothèse reste la capacité du pays à mobiliser effectivement ces ressources et bien plus, à les absorber sur la période de mise en œuvre du PDES afin de tenir les engagements de développement du pays.

147. La seconde hypothèse réside dans le désir de changement de mentalités et de comportements, désir porté par la renaissance culturelle du Niger et visant à augmenter la demande exprimée en planification familiale et réduire le nombre idéal moyen d'enfants indiqué par les femmes. Ceci paraît évident dans un contexte comme le Niger où la demande en services sociaux de base est largement en deçà des capacités en termes d'offre du pays. Aussi, la réalisation des objectifs du PDES en termes de transition démographique constitue un facteur de succès pour la mise en œuvre du PDES et de l'UNDAF.

148. La troisième hypothèse réside dans les capacités de l'Etat à maintenir la stabilité politique, sociale et économique à même de promouvoir la démocratie et le respect des droits humains. Nonobstant le parachèvement de l'architecture institutionnelle, conformément à la constitution, il reste impératif de créer les conditions pour s'atteler au développement du pays.
149. Ces hypothèses ont servi de base pour la formulation de la théorie de changement du UNDAF et intégrées dans le processus de planification afin de définir les cibles de résultat réalistes.
150. Les principaux risques identifiés au Niger sont relatifs à la sécurité et à l'extrémisme violent, aux aléas climatiques et catastrophes naturelles, aux épidémies et aux mouvements de population.
151. Face aux risques identifiés, la stratégie de mitigation retenue est principalement axée sur le renforcement du nexus humanitaire-développement-sécurité, la formulation des programmes transfrontaliers, l'inscription des femmes, des jeunes et des enfants au cœur des cibles du SNU dans la mise en œuvre du UNDAF.

VIII – RESSOURCES ET STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES

8.1. Financement de l'UNDAF 2019-2021

152. Les agences, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies, résidentes et non résidentes, au Niger entendent financer l'UNDAF 2019-2021 à hauteur de 1 050 476 126 millions USD dont 166 896 133 disponibles et 829 139 307 à mobiliser. Ce montant est réparti comme suit en fonction des agences :

Tableau. Ressources pour le financement de l'UNDAF 2019-2021

Agences	Total	Disponible	A mobiliser
PNUD	89 704 502	32 657 999	57 046 503
PAM	617 598 311	11 055 405	606 542 646
UNICEF	155 757 426	20 551 426	83 231 000
UNFPA	44 600 000	7 700 000	36 900 000
HCR	44 841 956	39 687 544	0
OIM	26 066 000	13 316 000	12 750 000
CEA	147 000	72 000	75 000
OMS	16 704 475	11 135 717	5 569 158
FAO	18 305 000	7 310 000	10 995 000
ONU-Femmes	6 300 000	510 000	5 790 000
ONU DC	3 000 000	300 000	2 700 000
UNCDF	12 400 000	3 860 000	8 540 000
UNESCO	904 000	154 000	750 000
UNOPS	17 740 042	17 740 042	0
Ressources 2019-2021	1 054 068 712	166 050 133	830 889 307

En considérant la répartition des ressources par résultats stratégiques, il s'avère que 40,96% des ressources sont destinées au renforcement de la résilience des communautés ciblées, 11,44% à la gouvernance, paix et sécurité et 47,51% au développement social et dividende démographique. Ce positionnement a été opéré dans l'optique de ne laisser personne pour compte conformément aux engagements souscrits dans l'agenda 2030. En effet, pour le SNU, les domaines prioritaires restent le

renforcement de la résilience, le développement social et le dividende démographique. En matière de gouvernance, le SNU mettra particulièrement l'accent sur le respect des droits humains, le renforcement des capacités des acteurs engagés dans les domaines de la consolidation de la paix, de la sécurité et de la gouvernance administrative, économique et politique ainsi que l'appui aux processus électoraux.

Tableau de répartition des ressources par produit

Résultats/Produits	Ressources		
	Total	Disponible	A mobiliser
Résultat Stratégique 1:	430 260 398	69 938 246	355 167 480
EFFET 1:	430 260 398	69 938 246	355 167 480
Produit 1.1	151 411 001	43 085 633	103 170 696
Produit 1.2	40 964 198	15 004 251	25 959 947
Produits 1.3	237 885 199	11 848 362	226 036 837
Résultat Stratégique 2:	120 128 159		
EFFET 2	55 908 003	25 272 576	33 324 013
Produit 2.1.	7 707 316	3 182 316	4 525 000
Produit 2.2.	21 019 013	5 260 000	15 759 013
Produit 2.3.	9 911 364	4 461 364	5 450 000
Produit 2.4.	2 688 586	1 688 586	1 000 000
Produit 2.5.	17 074 310	9 654 310	7 420 000
EFFET 3	64 220 156	26 375 106	37 845 050
Produit 3.1	53 470 156	20 965 106	32 505 050
Produit 3.2	3 650 000	1 780 000	1 870 000
Produit 3.3	7 100 000	3 630 000	3 470 000
Résultat Stratégique 3	500 087 569	45 310 205	402 802 764
EFFET 4	118 168 250	11 061 000	107 107 250
Produit 4.1	112 668 250	7 931 000	104 737 250
Produit 4.2	3 000 000	3 000 000	0
Produit 4.3	3 100 000	130 000	2 970 000
EFFET 5	381 919 319	34 249 205	295 695 514

Résultats/Produits	Ressources		
	Total	Disponible	A mobiliser
<u>Produit 5.1</u>	165 540 159	15 992 305	98 153 254
<u>Produit 5.2</u>	196 426 860	13 250 600	182 296 260
<u>Produit 5.3</u>	19 952 300	5 006 300	15 246 000
TOTAL	1 050 476 126	166 896 133	9 139 82307

8.2. Mobilisation des ressources

153. Le contexte actuel du financement du développement laisse percevoir une diminution des ressources qui sont investies dans les pays de développement du fait des difficultés financières que traversent les pays donateurs mais également de l'impérieuse nécessité pour les pays bénéficiaires de faire la preuve d'une bonne gouvernance des ressources reçues. Désormais, le « value for money » reste une donnée dont chaque pays doit faire avec. Le Niger ne fait pas exception et le PDES 2017-2021 a également relevé la nécessité de l'amélioration des capacités nationales de mobilisation des ressources et de celle de l'efficacité de la dépense publique attendues principalement de la mise en œuvre effective de l'approche budget-programme. Il a aussi intégré les PTF dans sa stratégie de mobilisation des ressources en leur confiant « la mission de favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs, de faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques, et de veiller à l'alignement des appuis au cycle budgétaire ». La diaspora nigérienne est également mise à contribution pour la mobilisation des ressources en vue de financer le PDES 2017-2021.

154. De fait, la mobilisation des ressources additionnelles pour financer la mise en œuvre de l'UNDAF 2019-2021 en appui au PDES 2017-2021 constitue assurément une des clés pour la réalisation des effets attendus de ce programme. La stratégie de mobilisation des ressources du SNU a pour objectif principal d'appuyer le gouvernement dans la mobilisation des ressources pour le financement des actions de développement. Pour ce faire, une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources sera élaborée et adossée au présent document UNDAF, sur la base de : i) les stratégies des agences des Nations Unies au Niger ; ii) l'analyse des profils des bailleurs de fonds ayant fait des annonces lors de la table ronde de Paris et l'appui au Niger dans la formulation des projets pour soumission, y compris les nouveaux types de donateurs ; iii) les fenêtres thématiques ou pour l'innovation d'UNDG et des autres acteurs du développement ; iv) la formulation de programmes conjoints inter-agences promouvant la mise en œuvre d'actions intégrées en lien avec le nexus humanitaire-développement-sécurité ; v) la formulation des programmes transfrontaliers ; et vi) la promotion du partenariat Sud-Sud.

155. Un dispositif ad hoc de mobilisation des ressources sera mis en place au sein de la Coordination du SNU, en relation avec le Gouvernement et les partenaires au développement.

IX – GESTION DE PROGRAMME ET DISTRIBUTION DES RESPONSABILITES

9.1. Principes directeurs

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance, peuvent dépendre des observations consécutives à un examen de la capacité

de gestion des fonds publics dans le cas d'un Partenaire d'exécution gouvernemental, et de l'évaluation de la capacité de gestion financière d'un partenaire d'exécution extérieur aux Nations Unies. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'experts-comptables choisi par les organismes des Nations Unies, peut diligenter une telle évaluation, à laquelle le Partenaire d'exécution peut participer. Le Partenaire d'exécution peut contribuer à la désignation du consultant.

156. Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance peuvent faire l'objet de modifications au cours de l'exécution du programme, en conséquence des observations résultant du suivi du programme, de la surveillance et du compte-rendu des dépenses ainsi que des audits.

9.2. Mécanismes de coordination et de mise en œuvre

9.2.1. Dispositif institutionnel de gouvernance

157. En ligne avec le 4ème principe fondamental de la programmation UNDAF, la responsabilité, le Cadre de Gestion et de Responsabilité du Groupe de Développement des Nations Unies fournit des orientations sur les responsabilités des acteurs clés dans le cadre de la mise en œuvre du UNDAF.

158. Dans le cadre de la réforme du SNU en cours, le dispositif de mise en œuvre et de suivi des progrès du UNDAF est ancré dans le système du Coordonnateur Resident, en étroite collaboration avec le gouvernement du Niger et sera articulé autour des mécanismes suivants :

1. Le Comité de Pilotage Conjoint

159. Le Comité de pilotage conjoint Gouvernement du Niger/ Système des Nations Unies est une instance de pilotage au niveau national qui fournit des orientations stratégiques sur la mise en œuvre du UNDAF dans son ensemble. Il exerce la supervision conjointe et l'appropriation entre le gouvernement et les agences, fonds, programmes et entités des Nations unies au Niger. A l'issue de la Revue annuelle du UNDAF, il décidera des mises à jour nécessaires du UNDAF et validera les Plans de travail annuels conjoints des cinq groupes de résultats. Il approuvera formellement l'évaluation finale du UNDAF. Le Comité de Pilotage Conjoint :

- (i) procède aux revues et évaluations périodiques ;
- (ii) examine et valide les rapports périodiques de suivi du UNDAF ;
- (iii) recommande en cas de besoin les réorientations (stratégiques) nécessaires à l'atteinte des résultats escomptés du UNDAF et a la durée de son cycle ;
- (iv) formule des propositions d'allocations de ressources ;
- (v) encourage les approches et actions conjointes ;
- (vi) valide la coprésidence des groupes de résultats.
- (vii)

- **Composition du Comité de Pilotage Conjoint** : coprésidé par le Ministre du Plan et le Coordonnateur Résident des Nations unies, le comité sera composé des ministères clés concernés, deux représentants de la Société civile, des membres de l'Equipe de Pays et des co-présidents nationaux et onusiens des groupes de résultats

- **Modalités de fonctionnement** : Le secrétariat sera assuré par le Bureau du Coordonnateur Résident. Il se réunira au minimum une fois par an, et, au besoin et de manière extraordinaire à la demande d'un de ses membres.

2. Le comité technique conjoint

160. Le Comité technique conjoint du Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) est une structure de support au programme commun qui constitue la

réponse contributive des Nations Unies des Nations Unies aux défis prioritaires de développement identifiés dans la Vision 2035 du pays et déclinés dans le Plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021.

Le Comité technique conjoint a pour rôles de :

- Elaborer les TdRs des différents processus (évaluation finale UNDAF, évaluation commune pays - Common Country Assessment (CCA), formulation du nouvel UNDAF, etc.)
- Assurer la coordination et le suivi des travaux des consultants selon les TdRs établis ;
- Etablir un répertoire de toutes les parties prenantes
- Faire régulièrement le point au Ministre du Plan, ainsi qu'au Coordonnateur Résident et à l'UNCT
- Organiser les réunions de préparation et de coordination des travaux relatifs aux processus UNDAF
- Identifier les besoins d'assistance
- Appuyer le recrutement des consultants et superviser leurs travaux
- Examiner, amender et valider les livrables dans le cadre d'études, évaluations, revues, etc.
- Assurer l'implication de toutes les parties prenantes aux processus

Composition du Comité technique conjoint : Le Comité est co-présidé par le Directeur Général de la Programmation du Développement et le/la Président(e) du Comité Technique Inter-Agences, de deux (2) co-rapporteurs du Ministère du Plan et du Bureau du Coordonnateur Résident. Les membres sont les points focaux des ministères sectoriels, les représentants des groupes techniques du SNU.

Le Comité technique conjoint se réunira chaque fois que de besoin, sur convocation des co-présidents. Le Comité technique Conjoint fonctionne jusqu'à la fin prévue du programme commun, c'est-à-dire le 31 décembre 2021.

3. Les Groupes de résultats

161. Les Groupes de résultats sont axés sur la politique stratégique et le contenu programmatique, établis et harmonisés avec les mécanismes nationaux de coordination. Ils sont au nombre de 5 (5) (un groupe par effet) et seront chargés de :

- (i) assurer le suivi et superviser la mise en œuvre des Plans de travail annuels conjoints ;
- (ii) préparer les rapports annuels ;
- (iii) contribuer à l'organisation des revues périodiques et des évaluations ;
- (iv) promouvoir l'avancement d'un débat substantiel sur les thématiques traitées ;
- (v) identifier des domaines potentiels de coopération conjointe ;
- (vi) veiller au « mainstreaming » des principes programmatiques dans la mise en œuvre des programmes et faire le lien avec les groupes inter-agences thématiques ;
- (vii) élaborer des programmes, projets et plans de travail conjoints (des Groupes de résultats), alignés sur le UNDAF ;
- (viii) assurer la mobilisation des ressources financières du cadre budgétaire annuel commun (relevant des plans de travail conjoints) en lien avec leurs résultats programmatiques et la mise à jour annuellement à l'aide de données transparentes sur les ressources financières nécessaires, disponibles, escomptées et à mobiliser (outils et matériels). Ils feront état annuellement au Comité de Pilotage Conjoint des résultats atteints, ainsi que de leur contribution à l'atteinte des objectifs du UNDAF.

• **Composition des Groupes de résultats :** chaque groupe de résultats disposera d'un coprésident d'une institution nationale et d'un coprésident chef d'agence onusien désigné par le Coordonnateur Résident et sera composé des représentants des agences, fonds, programmes et entités des Nations unies concernées, des partenaires nationaux concernés, de la Société civile et des bailleurs de fonds concernés.

Les coprésidents des groupes de résultats sont désignés au démarrage du UNDAF et leur désignation validée en réunion du Comité de Pilotage Conjoint.

Ils se réuniront de manière trimestrielle ou, au besoin et de manière extraordinaire, à la demande d'un des coprésidents du groupe.

La mise en œuvre de l'UNDAF s'adossera sur un système interne du SNU et articulé autour de l'équipe de pays

4. Groupe de travail de Suivi & Evaluation (GTSE)

162. Le rôle du GTSE est d'accompagner, le suivi et l'évaluation du UNDAF. Il a la responsabilité de soutenir le renforcement des capacités du personnel des Nations unies et des partenaires nationaux en matière de suivi et évaluation ; de fournir l'appui nécessaire pour l'intégration des principes de la Gestion Axée sur les Résultats dans la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation des Plans de travail conjoints des Groupes de résultats ; d'initier, mener, suivre et assurer la qualité de toute action de suivi-évaluation en lien avec le UNDAF ; d'apporter un appui méthodologique aux groupes de résultats en matière de collecte de données et de mise en œuvre du Plan intégré de suivi et évaluation et de reporting annuel ; et de fournir des orientation aux groupes communications et opérations en matière de S&E. Le GTSE est coprésidé par un représentant de l'Equipe de Pays et par un Représentant national. Il est composé des chargé(e)s de suivi-évaluation et points focaux suivi-évaluation des Agences des Nations Unies et du Bureau du Coordonnateur Résident (BCR). Le secrétariat du GTSE sera assuré par le BCR.

9.3. STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

9.3.1. L'équipe de Pays (EP)

163. L'équipe de pays des Nations Unies s'engage à œuvrer pour la réalisation de résultats et la responsabilisation communes, au moyen de la mise en œuvre pleine et entière du système de gestion et responsabilisation et du Code de conduite et des accords concernant les relations de travail de l'équipe de pays des Nations Unies. Sous la coordination du Coordonnateur Résident, L'équipe de Pays sera chargée de :

- (i) fournir l'orientation d'ensemble requise pour la mise en œuvre efficace et efficiente du UNDAF et ce, afin d'assurer l'atteinte des résultats en temps opportun ;
- (ii) fournir l'orientation opérationnelle nécessaire pour faciliter le partenariat et la coordination avec les parties prenantes du UNDAF ;
- (iii)** assurer la mise en place des groupes de travail interagence et leur reporting a l'equipe de pays.
- (iv) **superviser activement la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation** et le reporting des interventions du UNDAF ;
- (v) prendre des décisions conjointes concernant les activités programmatiques et les questions financières
- (vi) assurer le développement des programmes conjoints, , axés sur les résultats du UNDAF
- (vii) développer et appuyer les stratégies de plaidoyer, de mobilisation et d'allocations efficaces de ressources, de communication et de visibilité pour assurer l'appropriation et la participation effective dans la mise en œuvre du UNDAF
- (viii) Veiller à l'actualisation du code de conduite pour assurer sa pertinence pour la Reforme des Nations Unies
- (ix) Coordonner les exercices de criticité de programme

- (x) Assurer l'alignement aux priorités nationales émergentes ainsi que le renforcement du Nexus humanitaire, paix et développement
- L'équipe de pays pourra s'appuyer sur un groupe technique inter agences pour les questions stratégiques, techniques et opérationnelles susmentionnées.
- L'Equipe de pays, de manière volontaire et en fonction des priorités fixées par ses soins, mettra en place des groupes de travail portant sur des thématiques identifiées, y compris des groupes sur le genre et droits humains, ainsi que pour la coordination de la mise en œuvre du plan de mobilisation de ressources du UNDAF ;

9.3.2. Groupes de travail inter-agences

164. L'Equipe de Pays sera appuyée dans sa tâche par les groupes inter-agences et groupes thématiques suivants dont les termes de référence seront actualisés en fonction des nouvelles directives du UNDAF:

- **Groupe Communication (GCNU)** : le GCNU sert de mécanisme de coordination afin d'assurer que les différents fonds, programmes et agences communiquent de manière conjointe, que leurs communications se complètent et qu'elles facilitent la cohérence du message et du plaidoyer des Agences des Nations Unies au Niger.

Le CGNU est chargé de :

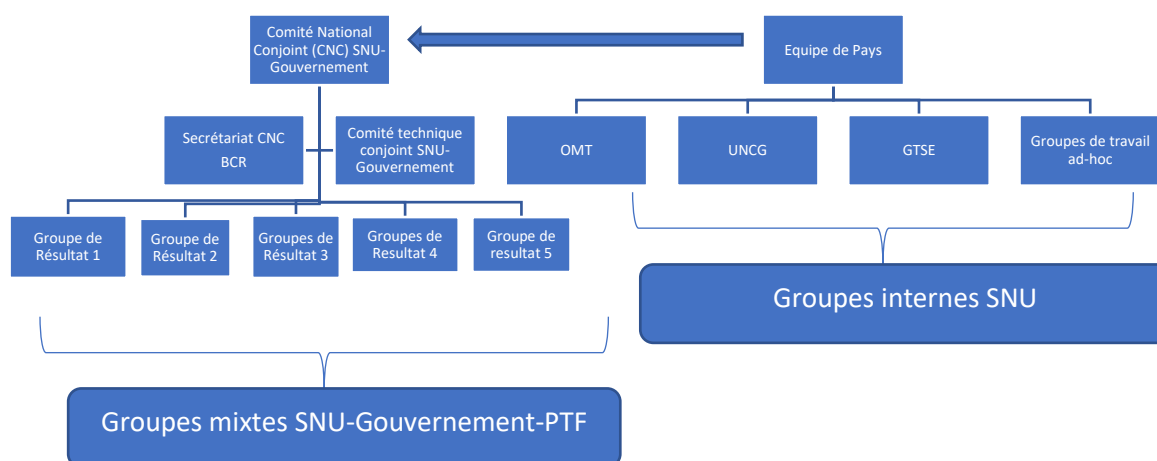
- (i) renforcer la visibilité des actions du SNU auprès des partenaires nationaux et internationaux;
- (ii) Développer des articles et des supports de communication en lien avec les résultats-clés de l'UNDAP
- (iii) vulgarisation des agendas de développement, en partenariat avec les acteurs de développement au niveau national et régional;
- (iv) réaliser des supports de communication qui promeuvent les actions conjointes du SN
- (v) assurer le contrôle qualité des publications sur la base des directives du SNU en matière de communication
- (vi) Elaborer et mettre en œuvre la stratégie et les plans annuels de communication du SNU

La communication jouera un rôle essentiel dans le processus de mise en œuvre du UNDAF. Elle permettra d'assurer la visibilité à travers des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation. Le GCNU élaborera une stratégie commune de communication adaptée au contexte du pays et qui sera approuvée et suivie par l'équipe de pays des Nations unies qui en rendra compte dans le rapport annuel de résultats du Système des Nations unies dans le pays. Le GCNU proposera à l'Equipe de Pays un plan d'action annuel en matière de communication et lui fera rapport annuellement des activités entreprises au niveau du pays. Le plan d'action annuel reflètera les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les actions retenues et sera intégré au sein du cadre budgétaire commun (CBF). Le GCNU est constitué des spécialistes et points focaux communication des agences, fonds, programmes et entités des Nations Unies, sous la présidence du Coordonnateur Résident, appuyé par le BCR et le Centre d'information des Nations Unies (CINU).

- **Groupe de Gestion (OMT)** : Sous la supervision de l'Equipe de pays, l'OMT (Operations Management Team) proposera une stratégie relative aux activités opérationnelles, en l'adaptant aux besoins et aux capacités existantes au Niger, de manière à renforcer les processus opérationnels, éliminer les doublons dans les processus communs et accroître ainsi l'efficacité des activités et réaliser toutes les économies d'échelle possibles. L'OMT devra s'assurer de l'élaboration et l'opérationnalisation du BOS. Ce cadre de planification stratégique pluriannuel sera traduit en programme pluriannuel chiffré et intégré au sein du cadre budgétaire commun. Il regroupe tous les chargés des opérations des agences.

- **Groupes inter-agences** : L'Equipe de pays, de manière volontaire et en fonction des priorités fixées par ses soins, mettra en place des groupes de travail portant sur des thématiques identifiées.

Graphique. Schéma de coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF2019-2021



9.4. ARRANGEMENTS DE GESTION

165. Le programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination globale du Comité de pilotage conjoint. Les ministères, les ONG, les ONGI, et les organismes des Nations Unies mettront en œuvre les activités programmatiques. Le UNDAF deviendra opérationnel grâce à l'élaboration des Documents de Programmes de Pays (CPD), de Plans d'Action particuliers à un organisme et des documents de projets jugés nécessaires, ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les organismes des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution, en tant que de besoin, relativement à l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les organismes des Nations Unies et les partenaires recourront au minimum de documents nécessaires, à savoir, le UNDAF signé et les Documents de programmes particuliers à un organisme, également signés, ainsi que les documents de projet pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques. Cependant, si cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent extrait de l'UNDAF et des plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme.

166. De manière générale, chaque agence mettra en œuvre ses fonds et programmes selon ses propres procédures et modalités. Dans le cas d'accords de financement conjoint ou de financement de programmes conjoints, les rôles et responsabilités des agences, fonds, programmes et entités des Nations unies seront définis dans les documents spécifiques régissant ces accords. La mise en œuvre de l'UNDAF 2019-2021 sera basée sur la gestion axée sur les résultats. Les agences, fonds, programmes et entités des Nations unies continueront leurs efforts d'harmonisation et de simplification de leur procédure de gestion, notamment au moyen de l'Approche Harmonisée des Transferts Monétaires (HACT), pour les agences concernées (UNICEF, UNFPA, PNUD). En cas d'application de l'approche HACT, l'agence concernée sera soumise aux procédures standards de modalités de transfert d'espères, d'évaluation des capacités et d'activités d'assurance relevant de

cette approche. Les détails de ces modalités sont joints en annexe du document du UNDAF. L'audit financier et l'audit de contrôle interne des partenaires de mise en œuvre de programmes conjoints dans le cadre de l'approche HACT, seront effectués par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, à savoir la Cour des comptes selon les calendriers conjoints élaborés annuellement à cet effet par le SNU. L'audit financier et l'audit de contrôle interne pourront donner lieu à une réunion de restitution des résultats en présence des partenaires nationaux et onusiens.

X – SUIVI, EVALUATION ET COMMUNICATION

167. Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins de suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes. A cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. **Examens périodiques** sur place et vérifications ponctuelles tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies.
2. **Suivi programmatique des activités** dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain.
3. **Audits spéciaux ou programmés.** Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audit, visant en priorités les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

10.1. DISPOSITIF DE SUIVI

168. Le dispositif de suivi du UNDAF sera conduit par le Groupe de Travail de Suivi & Evaluation (GTSE) qui développera avec les Groupes de résultats une approche méthodologique concertée destinée à faciliter l'examen régulier des progrès accomplis au niveau des effets et des produits sur la base des indicateurs définis dans la matrice des résultats et dans les plans de travail conjoints.

169. Les plans de travail conjoints permettent d'identifier la contribution des Nations Unies aux priorités nationales à des fins de reddition de comptes. Chaque plan de travail couvre un résultat du UNDAF affecté à un groupe de résultats et renforce les résultats avec un cadre budgétaire commun (CBF) et des actions principales. Les plans de travail conjoints :

- seront élaborés et signés entre agences, fonds, programmes et entités pertinentes du SNU et si possible, avec le Gouvernement ;
- seront de nature flexibles et permettront l'achèvement, la modification et l'ajout des produits en particulier à la suite de l'examen annuel/revue annuelle ;
- identifieront les communications conjointes et opportunités de plaidoyer.

170. Les partenaires et les agences seront responsables de conduire les enquêtes et les revues et de garantir à ce que les sources de vérification soient en mesure d'offrir les informations requises.

171. Le suivi de l'UNDAF intégrera d'autres indicateurs pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs définis au niveau international, et en particulier les Objectifs de Développement Durable et les Objectifs fixés dans le cadre des stratégies nationales. Il sera périodique et se fera dans le cadre d'un Plan de suivi et évaluation. Des données sur les tendances de réalisation seront fournies à l'occasion des revues annuelles. Le suivi du UNDAF prendra en compte les recommandations de l'Evaluation finale indépendante du UNDAF 2014-2018 qui ont été retenues et approuvées par l'Equipe de pays. L'Equipe de pays élaborera une feuille de route pour le suivi de ces recommandations, qui sera actualisée sur une base trimestrielle, par le GTSE.

172. Afin d'assurer un suivi coordonné et cohérent du progrès et de la performance du UNDAF 2019-2021, notamment la contribution des agences des Nations Unies à l'atteinte des effets et des produits, le SNU pourra financer la mise en place d'une plateforme électronique (web-based)³⁸ avec fonction de géolocalisation. Cette plateforme, qui se veut accessible, intuitive et facile d'utilisation, permettra la réalisation d'analyses de fond, soutiendra l'Equipe de Pays dans le processus de prise de décisions fondées sur des données probantes et contribuera à systématiser le reporting du UNDAF au sein du SNU.
173. Elle facilitera la saisie des données et d'information, ainsi que la gestion et présentation des résultats du UNDAF, en vue des exercices de revues annuelles et de l'évaluation finale et lors de l'établissement des rapports annuels. Dans la mesure du possible, et si les systèmes d'informations nationaux le permettent, la plateforme sera corrélée avec les bases de données nationales.
174. Les Groupes de résultats se réuniront une fois par trimestre pour partager des informations pertinentes à l'effet et mettre en évidence les progrès atteints par produit ainsi que les contraintes qui risqueraient d'impacter les Plans de Travail Annuels (PTA) et d'identifier les questions clés à soumettre à l'attention de l'Equipe de Pays des Nations unies et ses partenaires nationaux. Les revues annuelles permettront d'évaluer les progrès réalisés au niveau des produits et effets escomptés de l'UNDAF et de mettre à jour les hypothèses et risques afférents à chaque niveau de résultats.
175. Les Groupes de résultats rendront compte des résultats atteints annuellement par produit et cible annuelle de chaque indicateur tel que formulé dans la matrice des résultats, le cadre budgétaire commun (CBF), les Plans de travail conjoints et dans le Plan de S&E.
176. Le Comité de Pilotage Conjoint émettra des recommandations à la suite des revues annuelles pour ajuster - s'il y a lieu- la stratégie de mise en œuvre, les résultats escomptés et les ressources proposées.
177. Un plan intégré de suivi, d'évaluation et de recherche sera élaboré et reflètera les couts associés pour l'ensemble des activités de collecte et d'analyse de données envisagées. Ce plan intégré favorisera une planification conjointe en matière de suivi et d'évaluation et augmentera l'efficacité, le partage d'information entre agence, fonds et programmes des Nations Unies.
178. Un rapport annuel de l'UNDAF sera préparé sur la base des contributions des groupes de résultats. Le rapport annuel de l'UNDAF compilera les résultats de chaque groupe de résultats et mettra en évidence les leçons tirées et les bonnes pratiques à diffuser, ainsi que les opportunités qui se présentent et les contraintes qui entravent la bonne mise en œuvre de l'UNDAF. Le rapport annuel reflètera les recommandations de la revue annuelle.

10.2. MÉCANISME D'ÉVALUATION

179. Le mécanisme d'évaluation de l'UNDAF prévoit une évaluation finale. L'évaluation finale, prévue en 2020 aura pour but d'apprécier la pertinence des choix stratégiques de l'UNDAF, l'efficacité et l'efficacité du processus de mise en œuvre, notamment la contribution du SNU à la réalisation des priorités nationales et leur durabilité. Elle sera financée sur une base de couts partagés entre membres de l'Equipe de pays. Le SNU travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement pour la préparation et la conduite de l'évaluation finale qui devra être un exercice

³⁸ Le SNU a contribué à mettre en place, auprès de l'INS, une plateforme Niger Infos qui pourrait être actualisée et modernisée.

indépendant, impartial, fiable et crédible, effectué par une structure recrutée sur une base compétitive conformément aux normes et standards définis par le Bureau d'évaluation des Nations Unies (UNEG) et l'OCDE en matière d'évaluation.

180. Les conclusions, les leçons tirées et les recommandations devront être validées par le Comité de pilotage conjoint et toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de l'UNDAF.
181. Le calendrier de l'évaluation finale sera élaboré de manière que les recommandations et enseignements tirés permettent de renseigner l'exercice d'élaboration du cycle suivant.
182. Le calendrier devra être concomitant avec les procédures et calendriers des évaluations des agences, fonds, programmes et entités des Nations Unies au Niger, dans la mesure du possible. Il est souhaitable de synchroniser ceci avec la stratégie relative aux activités opérationnelles. et projets exigés par les protocoles des partenaires seront pris en compte dans le calendrier budgétaire commun (CBF) de l'UNDAF.
183. Les dispositifs de suivi & évaluation seront mis en œuvre sous le leadership du Comité de Pilotage Conjoint et seront menés par le GTSE. Ils intégreront des activités de renforcement des capacités nationales en la matière. Les capacités du Bureau de Coordination du SNUD seront également renforcées pour apporter efficacement des réponses aux besoins du SNU et du Gouvernement dans ces deux domaines.

10.3. CALENDRIER DE SUIVI-ÉVALUATION

184. Un calendrier de suivi et d'évaluation détaillé sera élaboré sur la base du tableau ci-dessous, pour garantir une meilleure coordination et conduite des activités de suivi et d'évaluation. Le calendrier permettra de prévoir les principales échéances et activités de suivi et d'évaluation, d'indiquer les agences, fonds, programmes et entités et les partenaires responsables, l'usage et les utilisateurs des informations, les dates d'évaluation prévues par l'UNDAF, ainsi que les activités complémentaires des partenaires.

Activités de suivi/évaluation	Enquêtes/Etudes : Enquêtes et évaluations dont les résultats sont utilisés pour développer et affiner la stratégie des programmes et/ou pour définir les données de référence (Baseline).
	Systèmes de suivi : Cela inclut le soutien des Nations Unies aux systèmes information nationaux, avec des rapports réguliers ou fréquents sur les données relatives aux résultats de l'UNDAF. Cela comprend également le soutien fourni aux rapports nationaux, aux organes conventionnels des droits de l'homme
	Evaluations : Toutes les évaluations des programmes et projets des agences, fonds et programmes des Nations Unies contribuant au UNDAF et à l'évaluation finale de l'UNDAF.
	Revue : Les revues reposeront sur les systèmes de suivi des agences, fonds et programmes des partenaires, ainsi que les résultats des enquêtes, des études et des évaluations
Planification	Evaluation de l'UNDAF : Etapes et échéances de la préparation et la mise en œuvre de l'évaluation finale indépendante de l'UNDAF
	Renforcement des capacités en suivi/évaluation : Une liste des principales activités de développement des capacités, prévues pour renforcer les capacités en matière de suivi/évaluation des Nations Unies et des partenaires
	Utilisation de l'information : Tous les processus ou les événements de prise de décision qui s'appuient sur les résultats, les recommandations et les enseignements tirés des activités de suivi/évaluation. Par exemple : conférences nationales ou internationales,

	rapports sur les ODD, rapports aux organes des droits de l'homme, l'exercice d'établissement des priorités et de préparation de l'UNDAF
	Activités des partenaires : Les principales activités de suivi/évaluation des partenaires gouvernementaux et institutionnels qui utilisent et/ou contribuent aux activités de suivi/évaluation ci-dessus

6.2. 10.4. Communication

185. La communication conjointe constitue un des piliers du Delivering as One ou Delivering Together et vise à permettre au SNU de parler d'une « seule voix » dans le cadre de la mise en œuvre des activités opérationnelles de développement au Niger. Cette communication est assise sur une stratégie dont les principaux axes sont : i) la promotion des résultats stratégiques conjoints obtenus dans la mise en œuvre de l'UNDAF en appui au PDES 2017-2021 ; ii) l'amélioration de la visibilité du SNU au Niger à travers la production de supports de communication et la célébration des journées essentielles dans le contexte du Niger ; iii) la communication pour le développement; iv) la vulgarisation des résultats sur la mise en œuvre des ODD ; et v) la gestion des connaissances à travers le partage de bonnes pratiques, la capitalisation des expériences et la diffusion des résultats de l'UNDAF. La communication du SNU est assurée par le groupe de communication des Nations Unies (UNCG) sous le leadership de l'Equipe de Pays.

XI – ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

186. La coordination stratégique de la mise en œuvre de l'UNDAF à l'échelle nationale est placée sous le leadership conjoint du Ministère du Plan et du Coordonnateur Résident dans le cadre du comité de pilotage. Le gouvernement s'engage également à assurer le bon fonctionnement du comité technique Gouvernement-SNU mis en place à travers la participation pleine et entière des institutions désignées.

187. Le gouvernement apportera un soutien aux efforts des agences des Nations Unies visant à mobiliser les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de cet UNDAF. Il coopérera avec les agences des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes : encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des agences des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme y compris ses propres ressources; avaliser les efforts des agences des Nations Unies pour mobiliser les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle internationale et au nom du Niger ; et enfin permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer au Niger au financement de l'UNDAF qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

188. L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)).

189. Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (La « Convention générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des agences ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers. Le Gouvernement accordera en outre aux agences et à leurs représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des agences, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les agences et le Gouvernement.

190. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droit aux privilèges et immunités tel que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités

des institutions spécialisées ». Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'une des agences et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de services au nom des agences.

191. Aucune des agences ni aucun de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenue pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le gouvernement et une agence en particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cette agence, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.
192. Au besoin, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le gouvernement garantira ou couvrira les agences en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les agences mais sous le contrôle du gouvernement ou destinés à une utilisation par le gouvernement.
193. : Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le gouvernement garantira ou couvrira les organismes en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les organismes mais sous le contrôle du gouvernement ou destinés à une utilisation par le gouvernement.
194. « Aucune disposition de cet Accord ne saurait être considéré comme une renonciation par les Nations Unies ou l'un de ses organismes ou organisations de l'un des privilèges ou immunités quelconques dont ils bénéficient ou leur acceptation de la compétence des tribunaux d'un pays relativement à des litiges résultant du présent Accord ».

Annexes :

- Matrices des résultats et ressources